

Cette Circulaire est importante et nécessite votre attention immédiate

En cas de doute sur les mesures à prendre, veuillez contacter votre interlocuteur M&G habituel ou votre conseiller financier. Pour toute demande de renseignements opérationnels, veuillez contacter notre équipe Service client par e-mail à l'adresse csmang@rbc.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Vous pouvez également consulter votre conseiller financier immédiatement, si vous en avez un.

Informations et avis de convocation aux assemblées des Actionnaires relativement aux Fusions de catégories d'actions de M&G pour les fonds suivants¹

1. **M&G Asian Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
2. **M&G Global Select Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
3. **M&G Japan Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
4. **M&G Japan Smaller Companies Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
5. **M&G North American Dividend Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
6. **M&G North American Value Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
7. **M&G Pan European Select Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (1), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
8. **M&G Global High Yield Bond Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (2), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
9. **M&G Short Dated Corporate Bond Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (2), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
10. **M&G Emerging Markets Bond Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (3), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
11. **M&G European Corporate Bond Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (3), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
12. **M&G Episode Macro Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (5), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
13. **M&G Global Corporate Bond Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (5), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
14. **M&G European Strategic Value Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (7), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
15. **M&G Global Convertibles Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (7), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
16. **M&G Global Emerging Markets Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (7), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
17. **M&G Global Floating Rate High Yield Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (7), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
18. **M&G Pan European Dividend Fund** (un compartiment de M&G Investment Funds (7), une Société d'investissement à capital variable enregistrée au Royaume-Uni)
19. **M&G Global Dividend Fund** (une Société d'investissement à capital variable autonome enregistrée au Royaume-Uni)
20. **M&G Global Macro Bond Fund** (une Société d'investissement à capital variable autonome enregistrée au Royaume-Uni)
21. **M&G Optimal Income Fund** (une Société d'investissement à capital variable autonome enregistrée au Royaume-Uni)

Datée du 5 septembre 2018

¹ Pour obtenir une liste plus détaillée des Catégories d'actions individuelles, veuillez vous référer à l'Annexe 7.

Sommaire

	Page
Lettre aux Actionnaires	4
ANNEXE 1 COMPARAISON DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES D'UNE OEIC ET D'UNE SICAV	10
ANNEXE 2 COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES FONDS FUSIONNANTS ET ABSORBANTS	12
ANNEXE 3 COMPARAISON ENTRE LES FONDS FUSIONNANTS ET LES FONDS ABSORBANTS	14
ANNEXE 3.1 M&G ASIAN FUND ET M&G (LUX) ASIAN FUND	14
Annexe 3.1.1 Caractéristiques du produit	14
Annexe 3.1.2 Objectifs et politiques d'investissement	15
ANNEXE 3.2 M&G GLOBAL SELECT FUND ET M&G (LUX) GLOBAL SELECT FUND	16
Annexe 3.2.1 Caractéristiques du produit	16
Annexe 3.2.2 Objectifs et politiques d'investissement	17
ANNEXE 3.3 M&G JAPAN FUND ET M&G (LUX) JAPAN FUND	18
Annexe 3.3.1 Caractéristiques du produit	18
Annexe 3.3.2 Objectifs et politiques d'investissement	18
ANNEXE 3.4 M&G JAPAN SMALLER COMPANIES FUND ET M&G (LUX) JAPAN SMALLER COMPANIES FUND	19
Annexe 3.4.1 Caractéristiques du produit	19
Annexe 3.4.2 Objectifs et politiques d'investissement	20
ANNEXE 3.5 M&G NORTH AMERICAN DIVIDEND FUND ET M&G (LUX) NORTH AMERICAN DIVIDEND FUND	21
Annexe 3.5.1 Caractéristiques du produit	21
Annexe 3.5.2 Objectifs et politiques d'investissement	21
ANNEXE 3.6 M&G NORTH AMERICAN VALUE FUND ET M&G (LUX) NORTH AMERICAN VALUE FUND	22
Annexe 3.6.1 Caractéristiques du produit	22
Annexe 3.6.2 Objectifs et politiques d'investissement	22
ANNEXE 3.7 M&G PAN EUROPEAN SELECT FUND ET M&G (LUX) PAN EUROPEAN SELECT FUND	23
Annexe 3.7.1 Caractéristiques du produit	23
Annexe 3.7.2 Objectifs et politiques d'investissement	24
ANNEXE 3.8 M&G GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND ET M&G (LUX) GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND	25
Annexe 3.8.1 Caractéristiques du produit	25
Annexe 3.8.2 Objectifs et politiques d'investissement	26
ANNEXE 3.9 M&G SHORT DATED CORPORATE BOND FUND ET M&G (LUX) SHORT DATED CORPORATE BOND FUND	27
Annexe 3.9.1 Caractéristiques du produit	27
Annexe 3.9.2 Objectifs et politiques d'investissement	28
ANNEXE 3.10 M&G EMERGING MARKETS BOND FUND ET M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND	29
Annexe 3.10.1 Caractéristiques du produit	29
Annexe 3.10.2 Objectifs et politiques d'investissement	30
ANNEXE 3.11 M&G EUROPEAN CORPORATE BOND FUND ET M&G (LUX) EURO CORPORATE BOND FUND	31
Annexe 3.11.1 Caractéristiques du produit	31
Annexe 3.11.2 Objectifs et politiques d'investissement	32
ANNEXE 3.12 M&G EPISODE MACRO FUND ET M&G (LUX) EPISODE MACRO FUND	33
Annexe 3.12.1 Caractéristiques du produit	33
Annexe 3.12.2 Objectifs et politiques d'investissement	34
ANNEXE 3.13 M&G GLOBAL CORPORATE BOND FUND ET M&G (LUX) GLOBAL CORPORATE BOND FUND	35
Annexe 3.13.1 Caractéristiques du produit	35
Annexe 3.13.2 Objectifs et politiques d'investissement	36

ANNEXE 3.14	M&G EUROPEAN STRATEGIC VALUE FUND ET M&G (LUX) EUROPEAN STRATEGIC VALUE FUND	37
Annexe 3.14.1	Caractéristiques du produit	37
Annexe 3.14.2	Objectifs et politiques d'investissement	37
ANNEXE 3.15	M&G GLOBAL CONVERTIBLES FUND ET M&G (LUX) GLOBAL CONVERTIBLES FUND	38
Annexe 3.15.1	Caractéristiques du produit	38
Annexe 3.15.2	Objectifs et politiques d'investissement	39
ANNEXE 3.16	M&G GLOBAL EMERGING MARKETS FUND ET M&G (LUX) GLOBAL EMERGING MARKETS FUND	40
Annexe 3.16.1	Caractéristiques du produit	40
Annexe 3.16.2	Objectifs et politiques d'investissement	41
ANNEXE 3.17	M&G GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD FUND ET M&G (LUX) GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD FUND	42
Annexe 3.17.1	Caractéristiques du produit	42
Annexe 3.17.2	Objectifs et politiques d'investissement	43
ANNEXE 3.18	M&G PAN EUROPEAN DIVIDEND FUND ET M&G (LUX) PAN EUROPEAN DIVIDEND FUND	44
Annexe 3.18.1	Caractéristiques du produit	44
Annexe 3.18.2	Objectifs et politiques d'investissement	45
ANNEXE 3.19	M&G GLOBAL DIVIDEND FUND ET M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND	46
Annexe 3.19.1	Caractéristiques du produit	46
Annexe 3.19.2	Objectifs et politiques d'investissement	47
ANNEXE 3.20	M&G GLOBAL MACRO BOND FUND ET M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND	48
Annexe 3.20.1	Caractéristiques du produit	48
Annexe 3.20.2	Objectifs et politiques d'investissement	49
ANNEXE 3.21	M&G OPTIMAL INCOME FUND ET M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND	50
Annexe 3.21.1	Caractéristiques du produit	50
Annexe 3.21.2	Objectifs et politiques d'investissement	51
ANNEXE 4	CONCORDAT POUR LA FUSION DES CATÉGORIES D' ACTIONS FUSIONNANTES DES FONDS FUSIONNANTS DANS LES FONDS ABSORBANTS	52
ANNEXE 5	CONSETEMENTS ET DÉCHARGES	57
ANNEXE 6	PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES	59
ANNEXE 7	TABEAU DE COMPARAISON DES CATÉGORIES D' ACTIONS	60
ANNEXE 8	GLOSSAIRE	71

Lettre aux Actionnaires

5 septembre 2018

M&G Securities Limited
Laurence Pountney Hill
London EC4R 0HH

Cher investisseur,

Informations à l'intention des Investisseurs dans les Fonds fusionnants

Je vous écris en votre qualité d'investisseur dans une ou plusieurs Catégories d'actions fusionnantes des Fonds Fusionnants pour vous informer de nos projets de fusion dans les catégories d'actions correspondantes des compartiments correspondants de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « SICAV M&G »), une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable (« SICAV ») (chaque compartiment étant un « Fonds absorbant » et, collectivement appelés les « Fonds absorbants », tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Fonds fusionnant	Fonds absorbant	Numéros des pages pour la comparaison entre le Fonds fusionnant et le Fonds absorbant (à l'Annexe 3)
1.	M&G Asian Fund	M&G (Lux) Asian Fund	14
2.	M&G Global Select Fund	M&G (Lux) Global Select Fund	16
3.	M&G Japan Fund	M&G (Lux) Japan Fund	18
4.	M&G Japan Smaller Companies Fund	M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund	19
5.	M&G North American Dividend Fund	M&G (Lux) North American Dividend Fund	21
6.	M&G North American Value Fund	M&G (Lux) North American Value Fund	22
7.	M&G Pan European Select Fund	M&G (Lux) Pan European Select Fund	23
8.	M&G Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund	25
9.	M&G Short Dated Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Short Dated Corporate Bond Fund	27
10.	M&G Emerging Markets Bond Fund	M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund	29
11.	M&G European Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Euro Corporate Bond Fund	31
12.	M&G Episode Macro Fund	M&G (Lux) Episode Macro Fund	33
13.	M&G Global Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund	35
14.	M&G European Strategic Value Fund	M&G (Lux) European Strategic Value Fund	37
15.	M&G Global Convertibles Fund	M&G (Lux) Global Convertibles Fund	38
16.	M&G Global Emerging Markets Fund	M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund	40
17.	M&G Global Floating Rate High Yield Fund	M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund	42
18.	M&G Pan European Dividend Fund	M&G (Lux) Pan European Dividend Fund	44
19.	M&G Global Dividend Fund	M&G (Lux) Global Dividend Fund	46
20.	M&G Global Macro Bond Fund	M&G (Lux) Global Macro Bond Fund	48
21.	M&G Optimal Income Fund	M&G (Lux) Optimal Income Fund	50

Tous les Fonds absorbants sont des compartiments de la SICAV M&G qui est soumise à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 »), et qui peut donc être considérée comme un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »). Par conséquent, les Fonds absorbants seront mis à la disposition des investisseurs qui en ont besoin.

Les investisseurs dans M&G European Strategic Value Fund et M&G Global Dividend Fund doivent noter que les Fonds absorbants correspondants seront lancés avant la date d'entrée en vigueur et pourront être investis à partir du jeudi 20 septembre 2018. Ces fonds seront gérés de la même manière que les Fonds fusionnants correspondants.

Les investisseurs dans M&G Emerging Markets Bond Fund et M&G Global Floating Rate High Yield Bond Fund doivent noter que les Fonds absorbants correspondants seront lancés avant la date d'entrée en vigueur et pourront être investis à partir du vendredi 21 septembre 2018. Ces fonds seront gérés de la même manière que les Fonds fusionnants correspondants.

Les investisseurs dans M&G Optimal Income Fund doivent noter que leur Fonds absorbant correspondant sera disponible pour investissement le vendredi 7 septembre 2018, et sera géré de la même manière que leur Fonds fusionnant correspondant.

Les investisseurs dans les Fonds fusionnants non mentionnés dans les paragraphes ci-dessus doivent noter que le Fonds absorbant correspondant sera lancé à la Date d'entrée en vigueur et sera géré de la même manière que les Fonds fusionnants correspondants.

Les termes utilisés dans la présente Circulaire sont définis dans le Glossaire figurant à la fin du document à l'Annexe 8.

Contexte et motifs des Fusions

Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a officiellement notifié l'Union européenne de son intention de quitter l'UE, à la suite du référendum britannique sur l'adhésion à l'UE en juin 2016. Conformément aux termes du Traité de l'UE pertinent, le Royaume-Uni pourra quitter l'UE le 29 mars 2019 au plus tôt. D'ici là, toutes les lois et réglementations de l'UE continueront de s'appliquer aux activités commerciale entre le Royaume-Uni et l'UE, y compris la capacité de recourir à des « passeports » de services financiers. Cela signifie que les fonds d'investissement qui sont des OPCVM, y compris les OEIC domiciliées au Royaume-Uni, peuvent être facilement distribués au sein de l'UE jusqu'en mars 2019 au moins.

Il existe toutefois une incertitude quant à la forme et au cadre des futures relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'UE après mars 2019, ce qui nécessitera des négociations approfondies entre le Royaume-Uni, l'UE et ses États membres.

Compte tenu de cette incertitude, nous prenons des mesures pour nous assurer que les investisseurs européens ne provenant pas du Royaume-Uni et qui souhaitent continuer à investir dans les stratégies de financement de M&G après le départ du Royaume-Uni de l'UE, seront toujours en mesure de le faire, quel que soit le résultat de ces négociations. Après un examen attentif de toutes les options et après avoir écouté les retours de nos clients, nous pensons que les fusions sont le moyen le plus efficace de garantir aux investisseurs étrangers un accès continu à ces stratégies d'investissement par le biais des fonds OPCVM.

Structure des Fusions et Assemblées de votre Fonds

Afin de permettre aux investisseurs européens hors du Royaume-Uni de continuer à avoir accès aux stratégies de financement de M&G, les fusions proposées sont structurées de manière à ce que seules les catégories d'actions non cotées en livres sterling des Fonds fusionnants (les « Catégories d'actions fusionnantes »), dans lesquelles ils sont investis, soient fusionnées avec leurs catégories d'actions respectives dans les Fonds absorbants, ce qui signifie qu'il s'agira de fusions « partielles ». Proposer ces fusions partielles c'est s'assurer que seuls les investisseurs des Catégories d'actions fusionnantes font partie du processus d'approbation des actionnaires.

L'Administrateur autorisé continuera à gérer les Fonds fusionnants conformément à leur Prospectus, à l'exception du M&G European Strategic Value Fund, M&G Global Corporate Bond Fund et de M&G Pan European Dividend Fund qui seront tous fermés à la suite de leurs fusions respectives, dans le cas où les Fusions sont approuvées lors des Assemblées.

La liste complète des Assemblées figure à l'Annexe 9.

Votre vote est requis.

Chaque fusion nécessite l'approbation des actionnaires. Cela s'effectue par un vote des actionnaires au moyen d'une « Résolution extraordinaire » (une proposition écrite) lors d'une assemblée des actionnaires (l'« Assemblée »). Les actionnaires ne doivent pas nécessairement être présents lors de l'Assemblée, à moins qu'ils souhaitent y participer. Ils peuvent également voter au moyen des Formulaires de vote par procuration fournis prévus à cet effet. Les Formulaires de vote par procuration indiquent les Catégories d'actions fusionnantes dans lesquelles vous détenez des Actions (voir l'annexe). Pour de plus amples informations concernant les Actions que vous détenez (y compris les catégories d'actions spécifiques), veuillez contacter l'équipe service client en utilisant les coordonnées fournies à la page 1.

Les Avis de convocation à chaque Assemblée, ainsi que leurs dates et heures, figurent à l'Annexe 9.

Pour être adoptée, chaque Résolution extraordinaire nécessite une majorité favorable d'au minimum 75 % des votes exprimés. Il est donc important que vous exerciez votre droit de vote. Certains fonds tiendront deux Assemblées, et il est possible qu'un groupe d'actionnaires votent en faveur de la proposition et que l'autre groupe vote contre. Cela peut donner lieu à une situation où la Résolution extraordinaire qui a été adoptée engendrerait la migration des actifs sous gestion, qui devraient alors insuffisants pour exploiter un fonds viable. Le niveau minimal des actifs gérés pour assurer la viabilité varie d'un fonds à l'autre et devrait être examiné au cas par cas. Le Conseil d'administration de la SICAV M&G a le devoir de s'assurer que les fonds absorbants seront viables. Bien que le Conseil d'administration pense actuellement que ce sera le cas, il se réserve le droit de ne pas lancer un ou plusieurs des Fonds absorbants si, à la Date d'entrée en vigueur, un tel Fonds absorbant aurait des actifs sous gestion jugés non viables. Dans le cas peu probable où le Conseil déciderait de ne pas lancer un ou plusieurs des Fonds absorbants, la fusion concernée sera annulée, et les Actionnaires seront informés de la décision d'annulation de la Fusion et de leurs options.

Avant de prendre votre décision, nous vous recommandons de lire le reste de la présente Circulaire, et en particulier les Annexes 1 à 3, car elles contiennent des informations importantes sur les différences entre les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants, et sur la manière dont les fusions vous impacteront, en fonction de(s) Fonds fusionnant(s) dans lesquels vous êtes actuellement investis.

Si les Actionnaires n'adoptent pas la Résolution extraordinaire requise, les opérations sur les Actions existantes concernées continueront comme d'habitude après l'Assemblée et l'Administrateur autorisé continuera à gérer le Fonds fusionnant concerné, y compris la Catégorie d'actions fusionnantes en question, conformément au Prospectus du Fonds fusionnant. L'Administrateur autorisé entend toutefois envisager d'autres options pour la Catégorie d'actions fusionnantes en question en temps opportun.

Informations complémentaires dans le présent document

Les informations sur les différents consentements relatifs aux Fusions sont présentées à l'Annexe 5. La procédure des Assemblées est décrite à l'Annexe 6.

Les Résolutions extraordinaires visant à autoriser les fusions sont présentées dans chaque Avis de convocation à l'Assemblée des Actionnaires à l'Annexe 9. Si approuvées, les fusions se dérouleront aux dates définies à l'Annexe 9 et lieront de façon contraignante l'ensemble des actionnaires des Catégories d'actions fusionnantes à la Date d'entrée en vigueur (qu'ils aient ou non voté en faveur de son adoption, y compris s'ils se sont abstenus de voter).

Les résultats des Assemblées seront disponibles à partir du vendredi 5 octobre 2018 sur notre site Internet à l'adresse www.mandg.com/BrexitMergerDocumentation. Vous pourrez également les obtenir en contactant notre équipe Service client en utilisant les coordonnées fournies à la page 1.

Nous vous encourageons à voter en faveur de la ou des Fusions qui vous concernent, car nous estimons qu'elles servent au mieux vos intérêts. Vous trouverez ci-joint un Formulaire de vote par procuration pour chaque Fonds fusionnant dans lequel vous détenez actuellement des Actions.

Veuillez remplir et retourner le(s) Formulaire(s) de vote par procuration ci-joint(s) dans l'enveloppe prépayée fournie à The M&G Group, à l'attention de The Independent Scrutineer, Electoral Reform Services, Box 6352, London N1 1BR, ou par courrier à l'adresse The M&G Group, à l'attention de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, London N8 0NW, Royaume-Uni, avant la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9.

Comparaison entre les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants

Alors que les Fonds Fusionnants sont des OEIC agréées au Royaume-Uni et soumises à la réglementation de la Financial Conduct Authority (la « FCA »), les Fonds absorbants sont des compartiments d'une SICAV luxembourgeoise agréée soumise à la réglementation et à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »). Par conséquent, il y aura des différences mineures en raison de la structure légèrement différente des fonds et des différents organismes de réglementation, ainsi que des différences entre les objectifs et politiques d'investissement des Fonds fusionnants et des Fonds absorbants correspondants, dont les détails complets figurent à l'Annexe 3. Certains des objectifs d'investissement des Fonds absorbants comprendront également des objectifs de rendement spécifiques. Veuillez vous référer aux Annexes 1 à 3 pour de plus amples informations, y compris un tableau comparant les principales caractéristiques des OEIC à celles des SICAV. Il ne sera pas nécessaire d'ajuster les portefeuilles des Fonds fusionnants en prévision des fusions en cours.

De plus, les Fonds absorbants fonctionneront selon une politique tarifaire différente. Les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants ont tous une tarification unique. Toutefois, les Fonds absorbants fonctionneront sur la base d'une tarification unique partiellement fluctuante, tandis que les Fonds fusionnants fonctionnent sur la base d'une tarification unique entièrement fluctuante. Veuillez consulter l'Annexe 3 pour de plus amples informations.

Dans certains cas, le Fonds absorbant sera évalué dans une devise différente de celle du Fonds fusionnant. Dans ces cas, vos Nouvelles actions peuvent être libellées différemment. Pour de plus amples informations sur le(s) Fonds vous concernant, veuillez consulter l'Annexe 3.

Frais

La Commission de gestion annuelle pour vos Nouvelles actions sera identique à celle de vos Actions existantes. Il convient cependant de noter que la taxe d'abonnement luxembourgeoise de 0,05 % par an (ou 0,01 % par an pour les investisseurs luxembourgeois éligibles au sens de la loi et de la réglementation luxembourgeoises) portant sur les actifs sous gestion contribuera à une augmentation correspondante de l'OCF du Fonds absorbant. La taille réduite du Fonds absorbant ne devrait pas avoir un impact considérable sur l'OCF, le pire des scénarios prévoyant une augmentation de 0,02 %. En somme, cela signifie que l'OCF pourrait augmenter de 0,07 %. Pour obtenir des informations pour chaque Catégorie d'actions, veuillez vous reporter à l'Annexe 3.

Si vous pensez pouvoir prétendre au statut d'Investisseur institutionnel (veuillez consulter le Glossaire à l'Annexe 8), vous devrez nous contacter dès que possible afin de remplir la déclaration appropriée, ce qui vous permettra d'avoir accès à la catégorie d'actions au taux d'imposition de 0,01 % des Fonds absorbants. Si les fusions sont approuvées, vous serez en mesure de placer un ordre pour transférer votre investissement dans la catégorie d'actions au taux d'imposition de 0,01 % dans le(s) Fonds absorbant(s) vous concernant, après la Date d'entrée en vigueur et la réception de votre déclaration.

Pour des comparaisons détaillées entre les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants correspondants, veuillez vous référer à l'Annexe 3.

Informations relatives aux Fusions

Si les Fusions sont approuvées, les Actionnaires recevront de Nouvelles actions dans les Fonds absorbants, comme indiqué à l'Annexe 7, en échange du transfert des actifs des Catégories d'actions fusionnantes vers les Fonds absorbants selon les conditions stipulées dans le Concordat figurant à l'Annexe 4. Après la Date d'entrée en vigueur des Fusions, les Catégories d'actions fusionnantes seront fermées aux nouveaux investissements à compter de la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9.

Veillez vous référer à l'Annexe 7 pour une comparaison détaillée des Catégories d'actions.

Aucun frais initial ne vous sera demandé en relation avec les Nouvelles Actions obtenues dans le cadre du Concordat. Veuillez également noter que vous ne détenez aucun droit d'annulation concernant les Nouvelles actions qui sont émises à votre encontre dans le cadre du Concordat. Les actionnaires qui reçoivent de Nouvelles actions en échange de leurs Actions existantes pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires du ou des Fonds absorbant(s) à compter du deuxième Jour ouvrable de négociation des Nouvelles actions suivant la Date d'entrée en vigueur, et conformément aux suppléments des Fonds absorbants fournis dans le Prospectus. Les instructions de négociation reçues relativement aux Fonds absorbants le premier Jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur seront exécutées au point d'évaluation lors du deuxième Jour ouvrable suivant cette Date.

Une fois le processus de fusion terminé, les Actions existantes des Catégories d'actions fusionnantes seront annulées et n'auront plus aucune valeur.

Afin de simplifier le processus de fusion, les revenus qui s'accumulent pour les Actions existantes seront répartis comme suit :

- Pour les Actions de capitalisation, les revenus disponibles pour distribution, au titre de la période allant de la Date de comptabilisation à la Date d'entrée en vigueur, seront attribués aux Actions existantes et pris en compte dans le calcul du nombre de Nouvelles actions devant être émises pour ces Actions dans le cadre du Concordat.
- Dans le cas des Actions de distribution, les revenus disponibles aux fins de distribution, pour la période allant de la Date de comptabilisation à la Date d'entrée en vigueur, seront distribués aux Actionnaires dans les deux mois suivant la Date d'entrée en vigueur.

Tous les investisseurs qui détiennent actuellement leurs Actions existantes par le biais de M&G Securities International Nominee Service détiendront, après les Fusions, leurs Nouvelles actions directement sur le Registre du ou des Fonds absorbant(s) correspondant(s). En vertu des dispositions actuelles, par l'intermédiaire de M&G Securities International Nominee Service, la nue-propiété des Actions existantes est détenue par M&G International Investments Nominees Limited (le Prête-nom) en qualité de prête-nom pour les investisseurs, tandis que la propriété effective est détenue par les investisseurs sous-jacents et, dans le cadre du processus de fusion, le Prête-nom transférera la propriété de leurs actions aux investisseurs concernés.

Pour de plus amples informations sur les Fusions veuillez consulter les Concordats à l'Annexe 4.

Frais de fusion

M&G prendra en charge tous les coûts associés à la réalisation des Fusions, y compris les droits de timbre ou les frais de transfert pouvant résulter du transfert de propriété aux Fonds absorbants. Toute autre taxe (par exemple l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les gains en capital lors de l'aliénation des propriétés) qui serait normalement supportée par les Fonds fusionnants, même si encourue à la suite de la Fusion, sera supportée par les Fonds fusionnants.

Veillez noter que M&G décline cependant toute responsabilité et ne procédera à aucun versement en relation avec une quelconque dette fiscale personnelle d'un investisseur découlant des fusions.

Fiscalité

Les conséquences fiscales des Fusions varieront en fonction de la loi et des réglementations de votre pays de résidence, de citoyenneté ou de domiciliation. En particulier, pour les Actionnaires de certaines juridictions, une fusion peut être considérée comme impliquant une cession de leurs Actions existantes au regard du droit national, risquant de donner lieu à une charge d'impôt. Si vous avez le moindre doute concernant votre éventuel assujettissement à l'impôt, nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal.

En raison de la différence de structure et de juridiction du fonds, le traitement fiscal de la SICAV sera différent de celui d'une OEIC. Plus précisément, une SICAV a accès à moins de conventions fiscales qu'une OEIC. En fonction de la stratégie d'investissement du fonds, un traitement fiscal moins favorable pour les investissements sous-jacents pourrait en résulter.

Comme indiqué ci-dessus, M&G décline toute responsabilité et ne procédera à aucun versement en relation avec une quelconque dette fiscale personnelle d'un investisseur découlant des Fusions.

Le droit de timbre ou les frais de transfert luxembourgeois dans le cadre de l'émission de Nouvelles actions ne seront pas payables par les Actionnaires.

Suite à la fusion, vous détiendrez des Nouvelles actions dans le(s) Fonds absorbant(s) qui, en tant que compartiments d'un OPCVM luxembourgeois, sont soumis aux lois et réglementations luxembourgeoises, notamment l'Échange automatique d'informations (« AEOI »).

Bien que les informations relatives à votre participation dans le(s) Fonds fusionnant(s) que nous détenons déjà seront utilisées dans la mesure du possible par les Fonds absorbants afin de remplir leurs obligations AEOI, nous pourrions vous demander de fournir des documents supplémentaires.

De la même manière que nous sommes actuellement tenus de communiquer des informations sur votre compte à HMRC, en qualité d'autorité fiscale britannique, dans le cas où votre résidence fiscale se situe dans une juridiction à déclarer, nous pouvons être tenus de communiquer ces informations aux autorités fiscales luxembourgeoises, qui les partageront à leur tour avec d'autres autorités fiscales en vertu d'accords internationaux d'échange d'informations sur les comptes financiers.

Gestion de votre investissement M&G

1. Négociation d'Actions

Avant les Fusions

Si vous ne souhaitez pas participer à la Fusion/aux Fusions vous concernant, vous pouvez vendre vos Actions existantes dans les Fonds fusionnants jusqu'à la date et à l'heure indiquées à l'Annexe 9. Nous ne prélevons pas de frais pour la vente de vos Actions existantes.

Vous pouvez également transférer vos participations, sans frais, dans un autre fonds de la Gamme de fonds M&G, dont les détails peuvent être obtenus sur notre site internet à l'adresse www.mandg.com.

Toute demande d'achat ou de vente d'Actions existantes dans les Fonds fusionnants reçue avant la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9 sera traitée conformément à nos processus standard. Toutefois, les demandes reçues après ce délai ne seront pas traitées. Veuillez vous reporter à la section « Après les fusions » ci-après pour des informations détaillées concernant les modalités de négociation des Nouvelles actions dans les Fonds absorbants.

Les processus d'achat, de vente et d'échange d'Actions existantes (avant la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9) sont décrits dans les Prospectus des Fonds fusionnants, qui sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.mandg.com. Vous pouvez également les obtenir en contactant notre équipe Service client en utilisant les coordonnées fournies à la page 1.

Dans le cas peu probable où les Fusions sont retardées pour l'une quelconque des Catégories d'actions fusionnantes, l'Administrateur autorisé se réserve le droit (soumis à l'approbation du Dépositaire et à la notification de la FCA) de suspendre la négociation dans le(s) Fonds fusionnant(s) affecté(s). Le Conseil d'administration de la SICAV M&G doit s'assurer que les Fonds absorbants sont correctement évalués aux fins de la négociation, et dès lors, ne rétablira pas la négociation avant d'avoir eu pleinement satisfaction à cet égard.

Après les Fusions

Si les Fusions sont approuvées, elles auront lieu à la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9 et lieront de façon contraignante tous les Actionnaires des Catégories d'actions fusionnantes à la Date d'entrée en vigueur (qu'ils aient ou non voté en faveur de leur adoption, y compris s'ils se sont abstenus de voter). La négociation des Nouvelles actions devrait commencer à la date et à l'heure indiquées à l'Annexe 9, soit le deuxième jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur de la Fusion concernée. Nous vous informerons du nombre et de la catégorie des Nouvelles actions qui seront émises à votre encontre le premier Jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur. Vous pouvez nous envoyer des instructions pour la négociation de vos Nouvelles actions avant de recevoir un avis vous confirmant l'attribution des Nouvelles actions. Toutefois, toute instruction relative aux Fonds absorbants sera exécutée au point d'évaluation le premier jour de négociation des Nouvelles actions, comme indiqué à l'Annexe 9.

Toute souscription dans les Fonds absorbants devra mentionner les Codes ISIN des Nouvelles actions indiqués à l'Annexe 7 et devra être versée sur les comptes bancaires de souscription respectifs des Fonds absorbants. Les informations relatives à ces comptes sont disponibles dans le Concordat figurant à l'Annexe 4.

Les procédures d'achat et de vente de Nouvelles actions des Fonds absorbants sont, par ailleurs, identiques à celles de vos Actions existantes dans les Fonds fusionnants.

Vous serez également en mesure de procéder à des échanges entre les catégories d'actions de la Gamme de fonds de la SICAV M&G qui sont libellées dans la même devise, et le processus d'échange sera identique au processus applicable à vos Actions existantes. Des informations détaillées sont disponibles dans les suppléments des Fonds absorbants fournis dans le Prospectus.

2. Mandats de règlement

Les mandats que vous avez donnés relativement aux rachats et distributions de vos Actions existantes s'appliqueront automatiquement aux Nouvelles actions qui ont été émises à votre rencontre à la suite des fusions. Si vous ne souhaitez pas que ces mandats soient reportés, veuillez nous en informer. Vous pouvez, bien entendu, les modifier à tout moment.

3. Numéros de compte M&G

Votre numéro de compte M&G ne changera pas. Vous devrez indiquer ce numéro lors de toute communication avec M&G.

Mesures à prendre

Nous estimons que les Fusions proposées servent au mieux les intérêts des Actionnaires, car elles garantiront aux investisseurs des Catégories d'actions fusionnantes un accès continu à des stratégies d'investissement similaires par le biais de fonds OPCVM, et nous vous encourageons à voter en faveur de votre/vos Fusion(s) respective(s).

Veuillez remplir et retourner le(s) Formulaire(s) de vote par procuration c-joint(s) dans l'enveloppe prépayée fournie à The M&G Group, à l'attention de de The Independent Scrutineer, Electoral Reform Services, Box 6352, London N1 1BR, ou par courrier à l'adresse The M&G Group, à l'attention de Electoral Reform Services, The Election Centre, 33 Clarendon Road, London N8 0NW, Royaume-Uni, au plus tard à la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9.

Informations complémentaires relatives aux Fusions

Les documents suivants sont disponibles à des fins de consultation aux bureaux du siège social de M&G durant les heures normales de bureau lors de tout Jour ouvrable à compter de la date de la présente Circulaire jusqu'à la Date d'entrée en vigueur incluse, y compris le jour des Assemblées ou jusqu'à la date de toute Assemblée ajournée :

- les Documents constitutifs de chacun des Fonds fusionnants et de chacun des Fonds absorbants ;
- les Prospectus de chacun des Fonds fusionnants et de la SICAV M&G ;
- les Documents d'information clé pour l'investisseur (KIID) relatifs à la SICAV M&G ;
- le dernier rapport annuel ou semestriel des Fonds fusionnants.

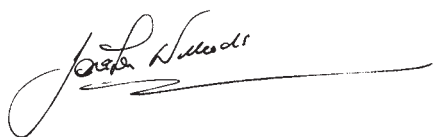
Des copies de la présente Circulaire, ainsi que du Prospectus et des Documents d'information clé pour l'investisseur pour les Fonds absorbants, sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.mandg.com/BrexitMergerDocumentation.

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur le plan opérationnel, n'hésitez pas à contacter notre équipe Service client par e-mail à l'adresse csmandg@rbc.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures HNEC. Pour votre sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et contrôlés. Pour toute autre question, veuillez contacter votre interlocuteur M&G habituel.

Merci de votre fidélité envers M&G.

Bien cordialement,



Jonathan Willcocks

Global Head of Distribution

pour et au nom de M&G Securities Limited

(en tant qu'Authorised Corporate Director des Fonds fusionnants)

Annexe 1

Comparaison des principales caractéristiques d'une OEIC et d'une SICAV

Structure et réglementation juridiques		
	OEIC	SICAV
Définition	Société d'investissement à capital variable (dont le siège est sis au Royaume-Uni)	Société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) (dont le siège est sis au Luxembourg)
Contexte	Utilisée couramment au Royaume-Uni ; structures similaires également utilisées dans d'autres régions Société à structure juridique créée au Royaume-Uni en 1997 comme alternative flexible aux fonds communs de placement	Utilisée couramment en Europe occidentale, également dans d'autres régions Société à structure juridique créée au Luxembourg en 1983
Structure juridique / OPCVM	Une OEIC peut être constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, ou comme fonds autonome Tous les Fonds fusionnants sont des OEIC Peut émettre une gamme de types de catégories d'actions pouvant être différenciées en fonction de la structure de tarification, des distributions et de la devise, y compris les actions couvertes ou non couvertes en devises Peut être établie en tant qu'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) ou fonds de détail n'étant pas des OPCVM	Une SICAV peut être constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, ou comme fonds autonome Tous les Fonds absorbants sont des compartiments d'une SICAV à compartiments multiples, M&G (Lux) Investment Funds 1 Peut émettre une gamme de types de catégories d'actions pouvant être différenciées en fonction de la structure de tarification, des distributions et de la devise, y compris les actions couvertes ou non couvertes en devises Peut être établie en tant qu'OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) ou fonds non OPCVM
Autorité de régulation	Financial Conduct Authority (FCA), au Royaume-Uni	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), au Luxembourg
Cadre réglementaire local	Le Guide de la FCA, en particulier le Guide des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (COLL)	La Loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2010 ») et les circulaires et règlements de la CSSF
Gouvernance de l'entreprise	L'Authorised Corporate Director (ACD) est responsable du fonctionnement quotidien de l'OEIC	Une SICAV a un Conseil d'administration qui peut déléguer les fonctions de gestion, d'administration et de promotion des investissements à une société de gestion
Rôle du dépositaire	Un Dépositaire est responsable de la garde des actifs du fonds Il supervise également l'Administrateur autorisé afin de s'assurer que les intérêts des investisseurs sont protégés Le Dépositaire et l'Administrateur autorisé doivent être entièrement indépendants	Un Dépositaire (basé au Luxembourg) est responsable de la garde des actifs du fonds et veille à ce que les intérêts des investisseurs soient protégés Il supervise également l'investissement afin d'assurer la protection des intérêts des investisseurs
Séparation des responsabilités entre les compartiments	La législation permettant la séparation des responsabilités entre les compartiments d'une OEIC à compartiments multiples est prévue par la loi britannique En conséquence, les actifs de chaque compartiment sont séparés les uns des autres dans la gamme	La séparation des responsabilités entre les compartiments d'une même SICAV est prévue par la loi luxembourgeoise Cela signifie que les actifs et passifs de chaque compartiment sont séparés de ceux d'autres compartiments d'une même SICAV
Normes d'information financière et de comptabilité	Suit les pratiques comptables généralement acceptées au Royaume-Uni (« PCGR du Royaume-Uni »), l'Investment Association Statement of Recommended Practice (« IA SORP ») et le COLL	Suit les pratiques comptables généralement acceptées au Luxembourg (« PCGR luxembourgeoises ») et la Loi de 2010

Impôts sur les fonds		
	OEIC	SICAV
Concernant les fonds	<p>L'OEIC est en principe soumis à l'impôt britannique sur les sociétés au taux de 20 % sur les revenus des investissements</p> <p>Les revenus d'intérêts et les revenus de la propriété sont imposables. Toutefois, les dépenses peuvent être déduites, ce qui réduit souvent l'impôt effectif à zéro</p> <p>Les dividendes reçus par un fonds ne sont pas imposables</p> <p>Les gains en capital réalisés par le fonds sont exonérés d'impôt</p>	<p>Une SICAV au Luxembourg n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu, les bénéfices ou les gains - tous les impôts sont prélevés au niveau de l'investisseur</p>
Concernant les investissements	<p>Les fonds de l'OEIC peuvent être soumis à des droits de transfert et à l'impôt sur les revenus et les gains étrangers, prélevés par le pays où les investissements sont détenus</p> <p>En raison du large éventail de conventions fiscales conclues avec le Royaume-Uni, l'impôt sur les investissements est souvent réduit</p>	<p>Les fonds de la SICAV peuvent être soumis à des droits de transfert et à l'impôt sur les revenus et les gains étrangers, prélevés par le pays où les investissements sont détenus</p> <p>Les fonds de la SICAV bénéficient de certaines conventions fiscales qui peuvent réduire l'impôt à appliquer</p>
Autres impôts sur les fonds	Aucun	Taxe d'abonnement de 0,05 % par an pour les particuliers et 0,01 % pour les investisseurs institutionnels, en fonction de la valeur nette d'inventaire du fonds
Imposition des investisseurs		
	OEIC	SICAV
Revenus et gains en capital	La plupart des investisseurs ne sont imposés que sur les distributions réelles reçues ou sur les rendements réputés des investissements provenant des fonds qui leur sont déclarés	La plupart des investisseurs ne sont imposés que sur les distributions réelles reçues ou sur les rendements réputés des investissements provenant des fonds qui leur sont déclarés
Retenue d'impôt sur les distributions	Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source sur les distributions d'une OEIC	Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source sur les distributions d'une SICAV

En fonction de la composition du portefeuille et de la stratégie du fonds, il peut y avoir des différences dans le rendement sur investissement après impôts entre une OEIC et une SICAV en raison de l'accès différent aux conventions de double imposition.

Annexe 2

Comparaison des caractéristiques générales des Fonds fusionnants et absorbants

La présente Annexe présente une comparaison des caractéristiques générales applicables aux Fonds fusionnants et absorbants. Les caractéristiques propres à chaque fonds sont présentées aux Annexes 3.1 à 3.21.

Caractéristiques générales	Fonds fusionnants	Fonds absorbants
Domicile	Royaume-Uni	Luxembourg
Type de société	OPCVM, une société d'investissement à capital variable	OPCVM, un compartiment d'une Société d'investissement à capitale variable
Gouvernance de l'entreprise	M&G Securities Limited en tant qu'Authorised Corporate Director (ACD)	Le Conseil d'administration de la SICAV M&G qui délègue une partie de ses responsabilités de gestion : à M&G Securities Limited en tant que Société de gestion avant le lundi 1 ^{er} octobre 2018, et à M&G Luxembourg S.A par la suite
Dates de bilan annuel	Veillez consulter les informations fournies dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit	Veillez consulter les informations fournies dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit
Délai d'émission des rapports annuels et semestriels :	rapports annuels : dans un délai de 4 mois rapports semestriels : dans un délai de 2 mois	rapports annuels : dans un délai de 4 mois rapports semestriels : dans un délai de 2 mois
Moment d'évaluation	13 h 00 HNEC	13 h 00 HNEC
Délai de négociation	11 h 30 HNEC	13 h 00 HNEC
Méthodologie de tarification	Tarification unique entièrement fluctuante Dans le cadre d'une tarification unique entièrement fluctuante, le prix d'un fonds est fixé au moment de la création ou de l'annulation, en fonction des flux nets qui entrent ou sortent du fonds chaque jour. Les prix fluctuent automatiquement et ne dépendent pas de la taille des flux. Le prix du Fonds peut donc fluctuer chaque jour.	Tarification unique partiellement fluctuante Dans le cadre d'une tarification unique partiellement fluctuante, le prix d'un fonds est établi à la valeur nette d'inventaire, à moins que les flux entrants ou sortants du fonds à un jour donné ne fassent en sorte que la dilution dépasse un seuil prédéterminé. Si ce seuil est dépassé, le prix fluctuera vers la création ou l'annulation, selon que le Fonds est en entrée ou en sortie nette le jour même.
Achat et vente d'actions	Les transactions peuvent être placées de la même manière en indiquant le code ISIN pour les nouvelles actions du Fonds absorbants, les souscriptions devant être versées sur le compte de règlement de la SICAV M&G	
Prestataires de services		
Gestionnaire d'investissement	M&G Investment Management Limited	M&G Investment Management Limited
Comptabilité et tarification du Fonds	State Street Bank and Trust Company	State Street Bank Luxembourg S.C.A.
Agent de registre	Agent de registre : DST Financial Services Europe Ltd	Agent de registre : RBC Investor Services Bank S.A. (Luxembourg)
Agent délégué de registre	RBC Investor Services Bank S.A. (Luxembourg)	Aucun
Dépositaire	National Westminster Bank Plc* avec délégation des fonctions de garde à State Street Bank and Trust Company	State Street Bank Luxembourg S.C.A.
Commissaires aux comptes	Ernst & Young LLP	Ernst & Young S.A.

*À compter du 28 septembre 2018, le Dépositaire du Fonds sera NatWest Trustee and Depositary Services Limited.

Frais et dépenses

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des frais et dépenses. Pour une description détaillée, veuillez vous reporter aux Prospectus du Fonds fusionnant et du Fonds absorbant concernés.

Chaque catégorie d'actions est assortie d'un Montant des frais courants (OCF), tel que détaillé dans le tableau des Caractéristiques du produit ci-dessous pour chacun des Fonds, et tel que détaillé dans son KIID correspondant. L'OCF a pour but d'aider les actionnaires à déterminer et à comprendre l'incidence des frais sur leur investissement chaque année et à comparer le niveau de ces frais avec le niveau des frais d'autres fonds. L'OCF exclut les coûts de transaction du portefeuille et les frais initiaux ou les frais de rachat, mais tient compte de l'effet des divers frais et dépenses mentionnés ci-dessous.

Comme mentionné dans la Lettre aux actionnaires en page 6, il convient de noter que la taxe d'abonnement luxembourgeoise de 0,05 % par an (ou 0,01 % par an pour les investisseurs institutionnels éligibles) sur les actifs sous gestion contribuera à une augmentation correspondante de l'OCF du Fonds absorbant. La taille réduite du Fonds absorbant ne devrait pas avoir un impact considérable sur l'OCF, le pire des scénarios prévoyant une augmentation de 0,02 %. En somme, cela signifie que l'OCF pourrait augmenter de 0,07 %.

	Fonds fusionnants	Fonds absorbants
Frais initiaux	Veuillez vous référer à l'Annexe 3 pour de plus amples informations dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit pour chaque catégorie d'actions	Veuillez vous référer à l'Annexe 3 pour de plus amples informations dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit pour chaque catégorie d'actions
Commission de gestion annuelle	Veuillez vous référer à l'Annexe 3 pour de plus amples informations dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit pour chaque catégorie d'actions	La Commission de gestion annuelle sera identique à celle du Fonds fusionnant Veuillez vous référer à l'Annexe 3 pour de plus amples informations dans le tableau intitulé Caractéristiques du produit pour chaque catégorie d'actions
Commission de performance	Non applicable À l'exception de M&G Episode Macro Fund Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Prospectus correspondant.	Non applicable À l'exception de M&G (Lux) Episode Macro Fund Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Prospectus correspondant.
Frais de couverture des catégories d'actions ²	En fonction de la Valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions concernée, calculés selon un barème progressif en tant que taux variable ne devant pas dépasser 0,055 % par an.	En fonction de la Valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions concernée, calculés selon un barème progressif en tant que taux variable ne devant pas dépasser 0,06 % par an.
Frais du dépositaire	Sur la base de la Valeur nette d'inventaire du Fonds, calculés selon un barème progressif comme suit : – 0,0075 % par an sur la première tranche de 150 millions de livres sterling. – 0,005 % par an de 150 millions à 650 millions de livres sterling – 0,0025 % par an sur le solde supérieur à 650 millions de livres sterling	En fonction de la Valeur nette d'inventaire du Fonds absorbant, calculés sur celui-ci selon un barème progressif et ne devant pas dépasser 0,01 % par an
Droits de garde	Basés sur la Valeur nette d'inventaire du Fonds entre 0,00005 % et 0,40 % par an	Basés sur la Valeur nette d'inventaire du Fonds entre 0,00005 % et 0,40 % par an
Frais d'opération de garde	Entre 4 £ et 75 £ par opération	Entre 5 € et 100 € par opération
Frais administratifs	0,15 % de la Valeur nette d'inventaire par an	0,15 % de la Valeur nette d'inventaire par an
Autres dépenses	D'autres frais peuvent être imposés, tel que présenté dans le Prospectus	D'autres frais peuvent être imposés, tel que présenté dans le Prospectus

² Uniquement applicable aux catégories d'actions qui effectuent des opérations de couverture de catégorie d'actions. Veuillez vous reporter au tableau intitulé Caractéristiques du produit / Annexe 7 pour plus d'informations sur votre catégorie d'actions.

Changement de société de gestion de la SICAV M&G

Tel que mentionné précédemment dans la présente Circulaire, le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a officiellement notifié l'Union européenne de son intention de quitter l'UE, à la suite du référendum britannique portant sur l'adhésion à l'UE en juin 2016.

Après cette date, personne ne sait si le retrait du Royaume-Uni de l'UE signifiera la perte de l'accès au système de « passeport » pour les services financiers de l'UE. En conséquence, il subsiste un risque important que MGSL ne soit plus en mesure d'utiliser les droits de passeport existants qui lui permettent actuellement de gérer des fonds et des services domiciliés hors du Royaume-Uni.

En réponse à ce risque et comme une déclaration claire de l'intention de M&G de maintenir sa forte présence en Europe, M&G a entrepris un programme visant à établir et à doter en personnel une structure d'entreprise luxembourgeoise fournissant les infrastructures nécessaires à la poursuite des activités au sein de l'UE, à savoir M&G Luxembourg S.A.

Par conséquent, le lundi 1^{er} octobre 2018, la société de gestion des Fonds absorbants passera de M&G Securities Limited à M&G Luxembourg S.A.

Annexe 3

Comparaison entre les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants

Une comparaison côte à côte des Fonds fusionnants et des Fonds absorbants correspondants est présentée ci-dessous.

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie d'investissement suivie par le gestionnaire d'investissement pour aucun de ces fonds. Au cas où il y aurait des différences, elles seront clairement exposées dans les tableaux des Fonds respectifs ci-dessous.

En examinant ces tableaux, vous remarquerez que les politiques d'investissement des Fonds absorbants peuvent paraître différentes – ces différences sont principalement attribuables à des exigences réglementaires différentes ou nouvelles en matière de divulgation, par exemple en ce qui a trait à l'exposition maximale à certains types d'actifs. Bien qu'elles introduisent de nouvelles limites, elles sont entièrement alignées avec les mandats d'investissement des Fonds fusionnants et ne limiteront pas la capacité du Fonds absorbant correspondant à atteindre son objectif. La politique d'investissement des Fonds absorbants n'introduit donc pas de différences importantes par rapport à celle des Fonds fusionnants et reflétera la façon dont ces Fonds fusionnants sont actuellement gérés.

En outre, en définissant les objectifs pour les Fonds absorbants, nous avons également profité de l'occasion pour y inclure la référence à un marché et à un horizon temporel appropriés.

Les tableaux présentent également une comparaison des frais initiaux applicables, des frais de rachat, de l'AMC et de l'OCF (notez que les OCF pour les Catégories d'actions des Fonds absorbants correspondent à une estimation) à la date du 11 juillet 2018. Outre les informations figurant dans le tableau ci-dessous, les caractéristiques des catégories d'actions (telles que les montants minimaux d'investissement, la fréquence de distribution, etc.) seront identiques.

Annexe 3.1 M&G Asian Fund et M&G (Lux) Asian Fund

Le M&G (Lux) Asian Fund est un nouveau compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, une SICAV agréée au Luxembourg.

Annexe 3.1.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Asian Fund	M&G (Lux) Asian Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds, à l'exception de USD A et USD C qui sont de la catégorie 5	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds, à l'exception de USD A et USD C qui sont de la catégorie 5
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de capitalisation de Catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,73 % Actions de catégorie C en EUR - 0,98 % Actions de catégorie A en USD - 1,73 % Actions de catégorie C en USD - 0,98 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,78 % Actions de catégorie C en EUR - 1,03 % Actions de catégorie A en USD - 1,78 % Actions de catégorie C en USD - 1,03 %

Annexe 3.1.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Asian Fund. Toutefois, nous avons profité de l'occasion pour mettre à jour l'objectif d'investissement du Fonds absorbant afin d'obtenir un rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus), pour mieux refléter le fait que les investissements du fonds peuvent également générer un revenu ainsi qu'une croissance du capital.

Cela ne devrait pas avoir d'effet sur le profil de rendement de la stratégie, puisque le Fonds fusionnant possède déjà des sociétés qui versent des dividendes. De plus, le rendement du Fonds est déjà présenté en fonction du rendement total.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant ³	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le seul objectif du Fonds est la croissance du capital à long terme. Il investit entièrement ou principalement dans une gamme de titres asiatiques (y compris australasiens). Lorsqu'il n'est pas entièrement investi tel que décrit ci-dessus, le Fonds peut également investir dans des titres mondiaux, à l'exception des titres japonais.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché des actions de l'Asie-Pacifique (hormis le Japon) sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement		Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans la région Asie-Pacifique (hormis le Japon). Le processus d'investissement du Fonds est fondé sur l'analyse fondamentale des sociétés avec un accent mis sur leurs profils de rendement sur capital, leurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et l'évaluation des actions. Le Fonds peut investir dans des actions chinoises de catégorie A par l'intermédiaire de Shanghai-Hong Kong Stock Connect et de Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

³ Le Prospectus du Fonds fusionnant a un objectif d'investissement et une politique d'investissement combinés.

Annexe 3.2 M&G Global Select Fund et M&G (Lux) Global Select Fund

Annexe 3.2.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Select Fund	M&G (Lux) Global Select Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement durant le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie B - 2,25 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie B - 2,25 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie B - Sans objet Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,91 % Actions de catégorie B en EUR - 2,41 % Actions de catégorie C en EUR - 0,91 % Actions de catégorie A en USD - 1,91 % Actions de catégorie C en USD - 0,91 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,96 % Actions de catégorie B en EUR - 2,47 % Actions de catégorie C en EUR - 0,96 % Actions de catégorie A en USD - 1,96 % Actions de catégorie C en USD - 0,96 %

Annexe 3.2.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui des marchés boursiers mondiaux sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Au moins 80 % du Fonds est investi dans des sociétés à l'échelle mondiale dans un large éventail de pays, de secteurs et de capitalisations boursières. Le Fonds a un portefeuille concentré et détient généralement moins de 40 actions.</p> <p>Le Fonds est fondé sur un processus d'investissement qui utilise l'analyse fondamentale pour identifier les sociétés avantageuses sur le plan de la concurrence, avec des modèles commerciaux durables.</p> <p>Les questions de durabilité jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement et dans l'évaluation des modèles commerciaux. Toute société ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de la personne humaine, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption est exclue de l'univers d'investissement. Les industries du tabac et des armes controversées sont également exclues.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif, et peut détenir des liquidités. Les organismes de placement collectif peuvent comprendre des fonds gérés par M&G.</p> <p>Les dérivés peuvent être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés, quels que soient leur secteur et leur capitalisation boursière, ainsi que leur pays de domiciliation, y compris dans les marchés émergents. Le Fonds détient généralement moins de 40 actions.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement basé sur une analyse fondamentale des sociétés avantagées sur le plan de la concurrence, avec des modèles commerciaux durables.</p> <p>Les questions de durabilité jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement et dans l'évaluation des modèles commerciaux. Toute société ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de la personne humaine, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption est exclue de l'univers d'investissement t. Les industries du tabac et des armes controversées sont également exclues.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Annexe 3.3 M&G Japan Fund et M&G (Lux) Japan Fund

Annexe 3.3.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Japan Fund	M&G (Lux) Japan Fund
Estimation / Devise de référence	JPY	JPY
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement durant le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,67 % Actions de catégorie C en EUR - 0,92 % Actions de catégorie A en USD - 1,67 % Actions de catégorie C en USD - 0,92 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,73 % Actions de catégorie C en EUR - 0,97 % Actions de catégorie A en USD - 1,73 % Actions de catégorie C en USD - 0,98 %

Annexe 3.3.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Japan Fund. Toutefois, nous avons profité de l'occasion pour mettre à jour l'objectif d'investissement du Fonds absorbant afin d'obtenir un rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus), pour mieux refléter le fait que les investissements du Fonds peuvent également générer un revenu ainsi qu'une croissance du capital.

Cela ne devrait pas avoir d'effet sur le profil de rendement de la stratégie, puisque le Fonds fusionnant possède déjà des sociétés qui versent des dividendes. De plus, le rendement du Fonds est déjà présenté en fonction du rendement total.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant ⁴	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds investit dans un large éventail de titres d'émetteurs japonais, couvrant la plupart des aspects de l'économie. Son seul objectif est la croissance du capital à long terme.	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché japonais des actions sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	Le revenu n'est pas pris en considération lors de la sélection des investissements.	Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique au Japon. Le Fonds détient généralement moins de 50 actions. Le Gestionnaire d'investissement estime que des erreurs de tarification du marché peuvent se produire et sont généralement causées par des facteurs psychologiques (c'est-à-dire des biais comportementaux) pouvant empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. Par conséquent, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales. Le Gestionnaire d'investissement estime qu'il est possible de profiter systématiquement de ces biais comportementaux qui prévalent sur le marché japonais des actions. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

4 Le Prospectus du Fonds fusionnant a un objectif d'investissement et une politique d'investissement combinés.

Annexe 3.4 M&G Japan Smaller Companies Fund et M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund

Annexe 3.4.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Japan Smaller Companies Fund	M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund
Estimation / Devise de référence	JPY	JPY
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,68 % Actions de catégorie C en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A en USD - 1,68 % Actions de catégorie C en USD - 0,93 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,74 % Actions de catégorie C en EUR - 0,99 % Actions de catégorie A en USD - 1,74 % Actions de catégorie C en USD - 0,98 %

Annexe 3.4.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte de l'objectif et de la politique d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Japan Smaller Companies Fund. Toutefois, nous avons profité de l'occasion pour mettre à jour l'objectif d'investissement du Fonds absorbant afin d'obtenir un rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus), pour mieux refléter le fait que les investissements du Fonds peuvent également générer un revenu ainsi qu'une croissance du capital.

Cela ne devrait pas avoir d'effet sur le profil de rendement de la stratégie, puisque le Fonds fusionnant possède déjà des sociétés qui versent des dividendes. De plus, le rendement du Fonds est déjà présenté en fonction du rendement total.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds investit entièrement ou principalement dans des titres de petites sociétés japonaises, dont l'univers représente le tiers inférieur en termes de capitalisation boursière totale de	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché des actions des petites sociétés japonaises sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	toutes les actions cotées en bourse au Japon. S'il n'est pas investitel que décrit ci-dessus, le Fonds peut également investir dans des sociétés de taille moyenne et de plus grande taille afin d'améliorer sa liquidité. Son seul objectif est la croissance du capital à long terme.	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de petites sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique au Japon. Le Fonds détient généralement moins de 50 actions.</p> <p>Les petites sociétés sont définies comme le tiers inférieur en termes de capitalisation boursière totale de toutes les sociétés cotées en bourse au Japon.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement estime que des erreurs de tarification du marché peuvent se produire et sont généralement causées par des facteurs psychologiques (c'est-à-dire des biais comportementaux) pouvant empêcher les investisseurs de toujours évaluer les investissements de manière rationnelle. Par conséquent, les prix du marché ne reflètent pas toujours les valeurs fondamentales.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement estime qu'il est possible de profiter systématiquement de ces biais comportementaux qui prévalent sur le marché des actions des petites sociétés japonaises.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Annexe 3.5 M&G North American Dividend Fund et M&G (Lux) North American Dividend Fund

Annexe 3.5.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G North American Dividend Fund	M&G (Lux) North American Dividend Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,66 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,68 % Actions de catégorie C en EUR - 0,91 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A en USD - 1,66 % Actions de catégorie C en USD - 0,91 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,71 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,73 % Actions de catégorie C en EUR - 0,96 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,98 % Actions de catégorie A en USD - 1,71 % Actions de catégorie C en USD - 0,96 %

Annexe 3.5.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à maximiser le rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) tout en visant à accroître les distributions sur le long terme.	Le Fonds a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché américain des actions sur une période de cinq ans ; et offrir un flux de revenus qui augmente chaque année en dollars américains.
Politique d'investissement	Le Fonds investira principalement dans des actions nord-américaines et pourra investir dans tous les secteurs et toutes les capitalisations boursières. Le Fonds peut également investir dans des valeurs mobilières émises par des sociétés cotées, enregistrées ou opérant en Amérique du Nord, et dans des organismes de placement collectif. Des liquidités et quasi-liquidités peuvent être détenues à titre accessoire, et des instruments dérivés, y compris des warrants, peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture.	Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique aux États-Unis et au Canada. Le Fonds détient généralement moins de 50 actions. Le Gestionnaire d'investissement cherche à investir dans des sociétés ayant une excellente discipline en matière de capital et un potentiel de croissance des dividendes à long terme. Le Gestionnaire d'investissement estime que la hausse des dividendes crée une pression ascendante sur la valeur des actions. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Annexe 3.6 M&G North American Value Fund et M&G (Lux) North American Value Fund

Annexe 3.6.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G North American Value Fund	M&G (Lux) North American Value Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 %	Actions de catégorie A - 1,50 %
	Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 %
	Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,66 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,71 %
	Actions de catégorie C en EUR - 0,91 %	Actions de catégorie C en EUR - 0,96 %
	Actions de catégorie A en USD - 1,66 %	Actions de catégorie A en USD - 1,71 %
	Actions de catégorie C en USD - 0,91 %	Actions de catégorie C en USD - 0,97 %

Annexe 3.6.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G North American Value Fund. Toutefois, nous avons profité de l'occasion pour mettre à jour l'objectif d'investissement du Fonds absorbant afin d'obtenir un rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus), pour mieux refléter le fait que les investissements du Fonds peuvent également générer un revenu ainsi qu'une croissance du capital.

Cela ne devrait pas avoir d'effet sur le profil de rendement de la stratégie, puisque le Fonds fusionnant possède déjà des sociétés qui versent des dividendes. De plus, le rendement du Fonds est déjà présenté en fonction du rendement total.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant ⁵	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres nord-américains de sociétés nord-américaines selon une philosophie d'investissement axée sur la valeur.	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché américain des actions sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement		Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans un portefeuille axé sur la valeur qui est composé d'actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique aux États-Unis et au Canada. Le processus d'investissement du Fonds est basé sur l'analyse fondamentale des sociétés présentant des valorisations basses par rapport à leur historique et au marché. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

⁵ Le Prospectus du Fonds fusionnant a un objectif d'investissement et une politique d'investissement combinés.

Annexe 3.7 M&G Pan European Select Fund et M&G (Lux) Pan European Select Fund

Annexe 3.7.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Pan European Select Fund	M&G (Lux) Pan European Select Fund
Estimation / Devise de référence	EUR	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base semestrielle	Sur une base semestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 août	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 5,25 % Actions de catégorie B - Sans objet Actions de catégorie C - 3,25 %	Actions de catégorie A - 5,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 3,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,68 % Actions de catégorie B en EUR - 2,17 % Actions de catégorie C en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A en USD - 1,68 % Actions de catégorie C en USD - 0,93 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,72 % Actions de catégorie B en EUR - 2,23 % Actions de catégorie C en EUR - 0,98 % Actions de catégorie A en USD - 1,73 % Actions de catégorie C en USD - 0,98 %

Annexe 3.7.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus).	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché européen des actions sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investira au moins 80 % dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans un quelconque pays européen. Le Fonds a un portefeuille concentré et détient généralement moins de 35 actions.</p> <p>Le Fonds est fondé sur un processus d'investissement qui utilise l'analyse fondamentale pour identifier les sociétés avantageuses sur le plan de la concurrence, avec des modèles commerciaux durables.</p> <p>Les questions de durabilité jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement et dans l'évaluation des modèles commerciaux. Toute société ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de la personne humaine, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption est exclue de l'univers d'investissement. Les industries du tabac et des armes controversées sont également exclues.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif, et peut détenir des liquidités. Les organismes de placement collectif peuvent comprendre des fonds gérés par M&G.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique en Europe. Le Fonds détient généralement moins de 35 actions.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement basé sur une analyse fondamentale des sociétés avantageuses sur le plan de la concurrence, avec des modèles commerciaux durables.</p> <p>Les questions de durabilité jouent un rôle important dans la détermination de l'univers d'investissement et dans l'évaluation des modèles commerciaux. Toute société ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de la personne humaine, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption est exclue de l'univers d'investissement. Les industries du tabac et des armes controversées sont également exclues.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et d'autres warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Annexe 3.8 M&G Global High Yield Bond Fund et M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund

Annexe 3.8.1 Caractéristiques du produit

Le Fonds absorbant sera évalué en dollars américains plutôt qu'en livres sterling. Par conséquent, le Fonds absorbant vise à convertir tout actif non coté en dollars américains dans cette devise et les informations comptables contenues dans le Rapport du Fonds seront présentées en dollars américains. La dénomination de la/des Catégorie(s) d'actions que vous détenez restera la même - par exemple, dans le cas des Catégories d'actions libellées en euros, les prix seront toujours publiés en euros et les distributions d'Actions de distribution continueront à être versées en euros. Toutefois, étant donné que les Catégories d'actions couvertes cherchent à réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du Fonds, les Catégories d'actions existantes couvertes en USD du Fonds fusionnant seront fusionnées dans les catégories d'actions non couvertes en USD du Fonds absorbant.

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
Estimation / Devise de référence	GBP	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base mensuelle	Sur une base mensuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 mai	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,65 %	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,65 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - sans objet Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,42 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,82 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,43 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,93 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,83 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,43 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,84 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,47 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,87 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,51 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,99 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,92 % Actions de catégorie A en USD - 1,47 % Actions de catégorie C en USD - 0,87 %

Annexe 3.8.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire des revenus et une croissance du capital.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché obligataire mondial à haut rendement sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Au moins 80 % du Fonds est investi dans des titres de créance d'entreprise à rendement plus élevé qui peuvent être libellés en livres sterling, en devises européennes et dans d'autres grandes monnaies mondiales, si les gestionnaires d'investissement les considèrent comme des investissements appropriés. L'exposition du Fonds à des titres de créance d'entreprise à rendement plus élevé peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés, et toute exposition au risque de change au sein du Fonds peut être gérée par des couvertures de change en livres sterling. Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille. Le Fonds peut également investir dans des organismes de placement collectif, des titres d'État et publics et autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, d'autres instruments du marché monétaire, des warrants et d'autres instruments dérivés. Plus de 80 % du Fonds sera libellé ou couvert en livres sterling.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés libellées dans quelque devise que ce soit. Le Fonds ne tient pas compte de la devise et vise à couvrir tous les actifs non libellés en dollars américains dans cette devise. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans tout pays, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est basé sur une analyse ascendante des émissions obligataires individuelles tout en prenant en compte les évolutions macroéconomiques.</p> <p>En plus des titres à haut rendement, le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres de créances non cotés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir. Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement dans des positions longues et courtes par le biais d'instruments dérivés aux fins de la réalisation de son objectif d'investissement, de la gestion efficace du portefeuille et de la couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter : des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt et des Swaps sur rendement total.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des actions, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.9 M&G Short Dated Corporate Bond Fund et M&G (Lux) Short Dated Corporate Bond Fund

Annexe 3.9.1 Caractéristiques du produit

Le Fonds absorbant sera évalué en euros plutôt qu'en livres sterling. Par conséquent, le Fonds absorbant vise à convertir tout actif non coté en euros dans cette devise, et les informations comptables contenues dans le Rapport du Fonds seront présentées en euros. La dénomination de la/des Catégorie(s) d'actions que vous détenez restera la même - par exemple, dans le cas des Catégories d'actions libellées en euros, les prix seront toujours publiés en euros et les distributions d'Actions de revenu continueront à être payées en euros. Cependant, étant donné que les Catégories d'actions couvertes cherchent à réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du Fonds, les Catégories d'actions existantes couvertes en euros du Fonds fusionnant seront fusionnées dans les catégories d'actions non couvertes en euros du Fonds absorbant.

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Short Dated Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Short Dated Corporate Bond Fund
Estimation / Devise de référence	GBP	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 2 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 2 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 mai	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 0,65 % Actions de catégorie C - 0,25 %	Actions de catégorie A - 0,65 % Actions de catégorie C - 0,25 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 3,25 % Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 3,25 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 0,84 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,44 % Actions de catégorie A-H en EUR - 0,84 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,44 % Actions de catégorie A-H en USD - 0,84 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,44 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 0,88 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,44 % Actions de catégorie A en EUR - 1,12 % Actions de catégorie C en EUR - 0,62 % Actions de catégorie A-H en USD - 0,88 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,48 %

Annexe 3.9.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché des obligations d'entreprises à court terme de la catégorie « investissement » sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Au moins 80 % du Fonds est investi dans des obligations d'entreprises de la catégorie « investissement » (y compris des titres à taux variable et des titres à revenu fixe). Le Fonds investit dans des titres qui, dans l'ensemble, produisent une faible durée de portefeuille, afin de limiter l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du capital du Fonds. Ces titres peuvent être émis n'importe où dans le monde. Le Fonds a pour objectif de convertir les actifs non cotés en livres sterling dans cette devise.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour réaliser l'objectif d'investissement du Fonds et pour une gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres titres de créance (y compris des titres d'État et des titres publics libellés dans une quelconque devise), des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, d'autres titres du marché monétaire, des warrants et d'autres instruments dérivés.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance à taux fixe et variable émis par des sociétés de la catégorie « investissement » et dans des titres adossés à des actifs.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, des titres de créance émis par des gouvernements et leurs organismes, ainsi que des autorités publiques, quasi-gouvernementales et supranationales. Le Fonds peut également investir dans des obligations non cotées. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Ces titres peuvent être émis dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents, et être libellés dans toute devise. Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs non libellés en euros dans cette devise.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement fondé à la fois sur une vision macroéconomique descendante (« top down ») et sur une analyse fondamentale des titres individuels.</p> <p>Le Fonds investit dans des obligations d'entreprises à court terme et/ou des titres qui, dans l'ensemble, produisent une faible durée de portefeuille, afin de limiter l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du capital du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres à haut rendement et non notés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Titres adossés à des actifs, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires (commerciaux, résidentiels d'agence, résidentiels de premier ordre, non résidentiels de premier ordre), des obligations de dettes collatérales, des prêts garantis en espèces, des prêts auto prime, des prêts auto subprime, des prêts à la consommation, des cartes de crédit, des prêts étudiants, des prêts/locations d'avions, des locations d'équipement, des prêts/locations de petites entreprises, la titrisation de toute l'entreprise, des loyers individuels et d'autres actifs titrisés.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir directement dans des positions longues et courtes par le biais d'instruments dérivés aux fins de la réalisation de son objectif d'investissement du Fonds et d'une gestion efficace du portefeuille. Ces instruments dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ces instruments dérivés peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats au comptant et à terme, des contrats à terme négociés en Bourse, des swaps de défaut de crédit et des swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des actions, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.10 M&G Emerging Markets Bond Fund et M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund

Annexe 3.10.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Emerging Markets Bond Fund	M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base semestrielle	Sur une base semestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds, autres que CHF A et CHF C, qui sont de la catégorie 5	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds, autres que CHF A et CHF C, qui sont de la catégorie 5
Dates de bilan annuel	30 juin	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,60 %	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,60 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - sans objet Actions de catégorie B-H - 1,25 % Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en CHF - 1,45 % Actions de catégorie A-H en CHF - 1,46 % Actions de catégorie C en CHF - 0,79 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,81 % Actions de catégorie A en EUR - 1,44 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,46 % Actions de catégorie B en EUR - 1,93 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,95 % Actions de catégorie C en EUR - 0,79 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,81 % Actions de catégorie A en USD - 1,44 % Actions de catégorie C en USD - 0,79 %	Actions de catégorie A en CHF - 1,48 % Actions de catégorie A-H en CHF - 1,50 % Actions de catégorie C en CHF - 0,84 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,86 % Actions de catégorie A en EUR - 1,48 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,50 % Actions de catégorie B en EUR - 1,97 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,99 % Actions de catégorie C en EUR - 0,84 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,86 % Actions de catégorie A en USD - 1,49 % Actions de catégorie C en USD - 0,82 %

Annexe 3.10.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du Fonds consiste à maximiser le rendement total (la combinaison des revenus et de la croissance du capital).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché obligataire des marchés émergents du monde entier sur une période de trois ans.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investit principalement dans des titres de créance émis par des emprunteurs des marchés émergents, y compris des titres de créance de gouvernements, d'organismes gouvernementaux et d'entreprises. Il n'existe aucune restriction quant aux devises auxquelles le Fonds peut être exposé.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins d'investissement ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille. Le Fonds peut également investir dans des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières (y compris d'autres titres de créance), des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et des instruments du marché monétaire.</p> <p>M&G a le pouvoir discrétionnaire d'identifier les pays qu'elle considère comme des marchés émergents, bien qu'il s'agisse généralement de ceux que le FMI ou la Banque mondiale considèrent comme des économies émergentes ou en développement.</p>	<p>Le Fonds a la souplesse nécessaire pour investir dans tous les types de dette des marchés émergents, y compris la dette souveraine, la dette d'entreprises et la dette en monnaie locale.</p> <p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance libellés dans une quelconque devise, émis ou garantis par les gouvernements des marchés émergents ou leurs organismes, les autorités locales, publiques, quasi-gouvernementales et supranationales, ainsi que par les sociétés qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique dans les pays émergents.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est fondé à la fois sur une vision macroéconomique descendante (« top down ») et sur une analyse fondamentale des titres individuels.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres inférieurs à « investment grade » et non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés pour obtenir des positions longues et courtes et une exposition à des investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter : des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Options, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt et des Titres indexés sur un risque de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.11 M&G European Corporate Bond Fund et M&G (Lux) Euro Corporate Bond Fund

Annexe 3.11.1 Caractéristiques du produit

Le nom du Fonds absorbant a été modifié pour refléter le fait que plus de 70 % de ses actifs seront libellés en euros ou couverts en euros. Aucun changement n'interviendra dans la façon dont les deux fonds sont gérés.

Une comparaison côte à côte de l'objectif et de la politique d'investissement est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G European Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Euro Corporate Bond Fund
Estimation / Devise de référence	EUR	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	30 juin	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,00 % Actions de catégorie C - 0,50 % Actions de catégorie J - 0,40 %	Actions de catégorie A - 1,00 % Actions de catégorie C - 0,50 % Actions de catégorie J - jusqu'à 0,50 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 3,25 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %	Actions de catégorie A - 3,25 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,18 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,68 % Actions de catégorie A en EUR - 1,16 % Actions de catégorie C en EUR - 0,66 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,18 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,68 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,23 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,73 % Actions de catégorie A en EUR - 1,21 % Actions de catégorie C en EUR - 0,71 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,23 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,73 %

Annexe 3.11.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire des revenus et une croissance du capital.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché obligataire européen des titres de la catégorie « investissement grade » sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Au moins 70 % du Fonds est investi dans des obligations d'entreprises de la catégorie « investissement grade » libellés dans une quelconque devise européenne. Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, des titres d'État et des titres publics libellés dans une quelconque devise européenne. L'exposition du Fonds aux obligations, aux titres d'État et à d'autres titres publics peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent également être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille. Le Fonds peut également investir dans des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, d'autres instruments du marché monétaire, des warrants et d'autres instruments dérivés qui peuvent être libellés dans toute devise mondiale importante. Plus de 70 % du Fonds sera libellé en euros ou couvert en euros.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations d'entreprises de catégorie « investissement grade » libellées dans une quelconque devise européenne. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans tout pays, y compris les marchés émergents.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est fondé à la fois sur une vision macroéconomique et sur une analyse fondamentale des titres individuels.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, des obligations non cotées, des titres d'État et des titres publics libellés dans une quelconque devise européenne. Plus de 70 % des actifs du Fonds seront libellés en euros ou couverts en euros. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 30 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres inférieurs à « investment grade » et non notés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir directement dans des positions longues et courtes par le biais d'instruments dérivés aux fins de la réalisation de son objectif d'investissement, de la gestion efficace du portefeuille et de la couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter : des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Options, des Swaps sur défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt et des Titres indexés sur un risque de crédit (TIR).</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et d'autres instruments de créance.</p>

Annexe 3.12 M&G Episode Macro Fund et M&G (Lux) Episode Macro Fund

Annexe 3.12.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Episode Macro Fund	M&G (Lux) Episode Macro Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 décembre	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie B - 2,25 % Actions de catégorie S - 1,75 % Actions de catégorie T - 0,75 %	Actions de catégorie B - 2,25 % Actions de catégorie S - 1,75 % Actions de catégorie T - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie B - 1,25 % Actions de catégorie S - 4,00 % Actions de catégorie T - 4,00 %	Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie S - 4,00 % Actions de catégorie T - 4,00 %
Commission de performance	Actions de catégorie T - 20 % USD : USD Libor 3 mois GBP-H : GBP Libor 3 mois EUR-H : EUR Libor 3 mois CHF-H : CHF Libor 3 mois	Actions des catégories T et TI - 20 % USD : USD Libor 3 mois GBP-H : GBP Libor 3 mois EUR-H : EUR Libor 3 mois CHF-H : CHF Libor 3 mois
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie S-H en CHF - 1,95 % Actions de catégorie T-H en CHF - 0,95 % Actions de catégorie B-H en EUR - 2,45 % Actions de catégorie S-H en EUR - 1,95 % Actions de catégorie T-H en EUR - 0,94 % Actions de catégorie S en USD - 1,93 % Actions de catégorie T en USD - 0,92 %	Actions de catégorie S-H en CHF - 2,00 % Actions de catégorie T-H en CHF - 1,00 % Actions de catégorie B-H en EUR - 2,50 % Actions de catégorie S-H en EUR - 2,00 % Actions de catégorie T-H en EUR - 1,00 % Actions de catégorie S en USD - 1,98 % Actions de catégorie T en USD - 0,98 %

Annexe 3.12.2 Objectifs et politiques d'investissement

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Episode Macro Fund. Cependant, nous avons profité de l'occasion pour inclure une cible numérique dans l'objectif d'investissement du Fonds absorbant afin de fournir aux investisseurs un objectif d'investissement clair et mesurable : 4 à 8 % par an supérieur au LIBOR 3 mois, sur une période de cinq ans. L'objectif du Fonds absorbant ne fait aucune référence à la réduction de la volatilité, car il s'agit d'un résultat attendu à long terme plutôt que d'une gestion active. La section relative à l'approche d'investissement du Prospectus de la SICAV M&G précise que si la volatilité à court terme du Fonds peut être élevée, le Gestionnaire d'investissement s'attend à une volatilité inférieure à celle des actions mondiales (telle que représentée par l'indice MSCI All Countries World) sur une période de cinq ans. Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à produire un rendement total plus élevé, avec une volatilité moyenne inférieure à celle des actions mondiales sur une période continue de trois à cinq ans. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation d'un rendement positif par le Fonds au cours de cette période, ou de toute autre période, et les investisseurs pourraient ne pas récupérer le montant initial qu'ils auront investi.	Le Fonds vise à réaliser un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) de 4 à 8 % par an supérieur au LIBOR 3 mois, sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Le gestionnaire de fonds adopte une approche flexible pour la répartition du capital entre les catégories d'actifs en réponse aux changements des conditions économiques et à l'évaluation des actifs. Au centre de cette approche se trouve l'identification des épisodes, qui sont des périodes pendant lesquelles, de l'avis du gestionnaire de fonds, les prix des actifs deviennent sur ou sous-évalués par rapport aux mesures d'évaluation objectives, en raison de la réaction émotionnelle des investisseurs aux événements.</p> <p>Ces épisodes peuvent exister à court et moyen terme. La volatilité à court terme du fonds peut être élevée.</p> <p>Le Fonds investit généralement dans divers contrats à terme standardisés liés aux indices boursiers, contrats de change à terme, swaps de taux d'intérêt et autres instruments dérivés hautement liquides.</p> <p>Le portefeuille peut donc comprendre une grande proportion de liquidités et quasi-liquidités, dont la majorité est susceptible d'être détenue sous forme de dépôts en espèces. Outre les instruments dérivés, le Fonds peut investir dans une gamme d'actions, de titres à revenu fixe et d'autres actifs, y compris des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des dépôts, des warrants et des instruments du marché monétaire. Soumis à une gestion rigoureuse des risques, le fonds est susceptible de fonctionner avec un actif brut supérieur à l'actif net. Cet objectif sera atteint à travers l'utilisation de contrats dérivés, souvent en vue d'accroître la diversification.</p>	<p>Le Fonds a une approche d'investissement très souple, avec la liberté d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions (y compris les fonds de placement immobilier à capital fixe), des Obligations convertibles, des titres adossés à des actifs, des devises, des liquidités, des quasi-liquidités et des dépôts. Ces actifs peuvent être émis dans le monde entier, y compris les marchés émergents, et être libellés dans toute devise.</p> <p>Le Fonds s'exposera principalement à ces actifs en prenant des positions d'investissement au niveau de l'indice ou du secteur au moyen d'instruments dérivés, mais il peut également investir directement.</p> <p>Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés pour prendre des positions longues et courtes sur les marchés, les devises, les titres et les groupes de titres, ainsi que pour obtenir une exposition à des investissements dépassant la Valeur nette d'inventaire du Fonds en vue d'accroître son potentiel de rendement sur les marchés haussiers comme baissiers. Il peut en résulter une position longue nette ou une position courte nette au niveau global du fonds.</p> <p>Le Fonds peut investir un maximum combiné de 60 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance de catégorie « investissement grade » et non cotés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des actions chinoises de catégorie A par l'intermédiaire de Shanghai-Hong Kong Stock Connect et de Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres convertibles conditionnels et jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres adossés à des actifs.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à répartir le capital entre différents types d'actifs en réponse aux opportunités d'investissement créées par les changements des conditions économiques et à l'évaluation des actifs. La répartition de l'actif peut changer considérablement et rapidement, et l'exposition à certains marchés, secteurs ou devises peut parfois être concentrée. La volatilité à court terme du Fonds peut alors être élevée.</p> <p>Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Options, des Swaps de devises, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt, des Titres indexés sur un risque de crédit et des Swaps sur rendement total.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, notamment dans des organismes de placement collectif, des warrants et d'autres valeurs mobilières.</p>

Annexe 3.13 M&G Global Corporate Bond Fund et M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund

Annexe 3.13.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Corporate Bond Fund	M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 décembre	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,00 % Actions de catégorie C - 0,50 %	Actions de catégorie A - 1,00 % Actions de catégorie C - 0,50 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,24 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,74 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,23 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,73 % Actions de catégorie A en USD - 1,22 % Actions de catégorie C en USD - 0,72 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,27 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,77 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,27 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,77 % Actions de catégorie A en USD - 1,25 % Actions de catégorie C en USD - 0,75 %

Annexe 3.13.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du Fonds consiste à maximiser le rendement total (la combinaison des revenus et de la croissance du capital).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché mondial d'obligations d'entreprises de la catégorie « investissement grade » sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investit principalement dans des obligations d'entreprises de catégorie « investissement grade » libellées dans toute devise. L'exposition du Fonds aux obligations d'entreprises de catégorie « investissement grade » peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, des titres d'État et des titres publics, des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et des instruments du marché monétaire pouvant être libellés dans toute devise.</p> <p>Toute exposition au risque de change des Fonds peut être gérée par des couvertures de change.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être utilisés dans la poursuite de l'objectif du Fonds et à des fins de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations d'entreprises de catégorie « investissement grade » libellées dans toute devise. Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs non libellés en dollars américains dans cette devise. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris les marchés émergents.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des obligations d'entreprises à haut rendement, des titres d'État et des titres publics libellés dans toute devise. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds utilise un processus d'investissement fondé à la fois sur une vision macroéconomique descendante (« top down ») et sur une analyse fondamentale des titres individuels.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres inférieurs à « investment grade » et non notés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir directement dans des positions longues et courtes par le biais d'instruments dérivés aux fins de la réalisation de son objectif d'investissement, de la gestion efficace du portefeuille et de la couverture. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Swaps de défaut de crédit et des Swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.14 M&G European Strategic Value Fund et M&G (Lux) European Strategic Value Fund

Annexe 3.14.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G European Strategic Value Fund	M&G (Lux) European Strategic Value Fund
Estimation / Devise de référence	EUR	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 janvier	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,66 % Actions de catégorie C en EUR - 0,91 % Actions de catégorie A en USD - 1,66 % Actions de catégorie C en USD - 0,91 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,72 % Actions de catégorie C en EUR - 0,97 % Actions de catégorie A en USD - 1,72 % Actions de catégorie C en USD - 0,97 %

Annexe 3.14.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à maximiser le rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) pour les investisseurs en investissant principalement dans des actions européennes sous-évaluées.	Le Fonds vise à produire un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché européen des actions sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	Le Fonds cherche à maximiser le rendement total pour les investisseurs en investissant dans des actions européennes de sociétés dont les cours des actions ne reflètent pas, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, pleinement leur valeur potentielle. Le Fonds investira dans un large éventail de zones géographiques, de secteurs et de capitalisations boursières. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, y compris d'autres valeurs mobilières non européennes, des organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif d'investissement du Fonds.	Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans un portefeuille axé sur la valeur composé d'actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières et qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique en Europe. Le Fonds utilise un processus d'investissement fondé sur l'analyse fondamentale des sociétés présentant des valorisations basses par rapport à leur historique et à leur marché. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Annexe 3.15 M&G Global Convertibles Fund et M&G (Lux) Global Convertibles Fund

Annexe 3.15.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Convertibles Fund	M&G (Lux) Global Convertibles Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 janvier	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - Sans objet Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,68 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,93 % Actions de catégorie A en EUR - 1,66 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,68 % Actions de catégorie B en EUR - 2,16 % Actions de catégorie B-H en EUR - 2,18 % Actions de catégorie C en EUR - 0,91 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,68 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,93 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,73 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,98 % Actions de catégorie A en EUR - 1,72 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,73 % Actions de catégorie B en EUR - 2,21 % Actions de catégorie B-H en EUR - 2,23 % Actions de catégorie C en EUR - 0,96 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,98 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,73 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,98 %

Annexe 3.15.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du Fonds consiste à maximiser le rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) des investisseurs en investissant principalement dans les actifs convertibles du monde entier.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché mondial des actifs convertibles sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	Le Fonds cherche à maximiser le profil de risque et de rendement en investissant dans des actifs convertibles dont les émetteurs peuvent se trouver dans tout pays, y compris les marchés émergents. Les actifs convertibles internationaux comprennent tous les actifs qui, directement ou par le biais d'une combinaison d'instruments, permettent d'obtenir une exposition de nature obligataire convertible. Cette exposition peut être obtenue en investissant directement ou en utilisant des instruments dérivés. De plus, des instruments dérivés peuvent être utilisés pour gérer les caractéristiques de risque du Fonds. La partie restante du Fonds peut être investie dans des titres contribuant à la réalisation de l'objectif du Fonds, tels que des actions, des obligations, des organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des instruments du marché monétaire, et des liquidités et quasi-liquidités.	<p>Le Fonds investit au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres convertibles libellés dans une quelconque devise. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris les marchés émergents. L'exposition à ces titres peut être réalisée, directement ou indirectement, par le biais de différentes combinaisons d'obligations d'entreprises, d'actions et d'instruments dérivés.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est fondé sur une approche ascendante et globale de sélection des actions parmi les obligations convertibles, basée sur une analyse approfondie de la qualité de crédit de l'émetteur, des fondamentaux des actions et des caractéristiques techniques des obligations convertibles.</p> <p>Le Fonds peut également détenir un maximum de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments dérivés peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en bourse, des Options et des Swaps de défaut de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, notamment des titres de créance, des titres de participation, des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p>

Annexe 3.16 M&G Global Emerging Markets Fund et M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

Annexe 3.16.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Emerging Markets Fund	M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base annuelle	Sur une base annuelle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds, à l'exception de SGD A et SGD C qui sont de la catégorie 5	Catégorie 6 pour toutes les catégories d'actions du fonds, à l'exception de SGD A et SGD C qui sont de la catégorie 5
Dates de bilan annuel	31 janvier	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie J - 0,65 %	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie J - jusqu'à 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %	Actions de catégorie A - jusqu'à 1,00 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 2,01 % Actions de catégorie C-H en CHF - 1,01 % Actions de catégorie A en EUR - 1,99 % Actions de catégorie A-H en EUR - 2,01 % Actions de catégorie C en EUR - 0,99 % Actions de catégorie C-H en EUR - 1,01 % Actions de catégorie J en EUR - 0,89 % Actions de catégorie A en SGD - 1,99 % Actions de catégorie C en SGD - 1,01 % Actions de catégorie A en USD - 1,99 % Actions de catégorie C en USD - 0,99 % Actions de catégorie J en USD - 0,89 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 2,03 % Actions de catégorie C-H en CHF - 1,03 % Actions de catégorie A en EUR - 2,04 % Actions de catégorie A-H en EUR - 2,06 % Actions de catégorie C en EUR - 1,04 % Actions de catégorie C-H en EUR - 1,04 % Actions de catégorie J en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A en SGD - 2,04 % Actions de catégorie C en SGD - 1,03 % Actions de catégorie A en USD - 2,04 % Actions de catégorie C en USD - 1,04 % Actions de catégorie J en USD - 0,93 %

Annexe 3.16.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du Fonds consiste à maximiser le rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) en investissant dans les pays à marché émergent.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché d'actions des marchés émergents internationaux sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investira essentiellement dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des pays à marché émergent*. L'exposition à ces actions peut être obtenue par l'utilisation d'instruments dérivés. Le Fonds peut investir dans un large éventail de zones géographiques, de secteurs et de capitalisations boursières. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, notamment des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.</p> <p>* Les points de référence actuels pour la définition des pays à marché émergent sont ceux inclus dans l'indice MSCI des Marchés émergents et/ou ceux inclus dans la définition des économies en développement de la Banque mondiale, tel que mis à jour de temps à autre.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés domiciliées ou exerçant la majeure partie de leur activité économique dans des pays à marché émergent⁶.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est fondé sur l'analyse fondamentale des sociétés avec un accent mis sur leurs profils de rendement sur capital, leurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et l'évaluation des actions.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des actions chinoises de catégorie A par l'intermédiaire de Shanghai-Hong Kong Stock Connect et de Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

⁶ Le Gestionnaire d'investissement se réserve le droit d'identifier les pays qu'il considère comme des marchés émergents, bien qu'il s'agisse généralement de ceux inclus dans l'indice MSCI des Marchés émergents et/ou ceux inclus dans la définition des économies en développement de la Banque mondiale, tel que mis à jour de temps à autre.

Annexe 3.17 M&G Global Floating Rate High Yield Fund et M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund

Annexe 3.17.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Floating Rate High Yield Fund	M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle Sur une base mensuelle pour les actions de revenu de catégorie A M en USD, les actions de revenu de catégorie C-M en USD, les actions de revenu de catégorie A-H M en SGD et les actions de revenu de catégorie C-H M en SGD	Sur une base trimestrielle Sur une base mensuelle pour les actions de revenu de catégorie A M en USD, les actions de revenu de catégorie C-M en USD, les actions de revenu de catégorie A-H M en SGD et les actions de revenu de catégorie C-H M en SGD
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 janvier	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B-H - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,65 %	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,65 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B-H - Sans objet Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,43 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,83 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,43 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,93 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,83 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,43 % Actions de catégorie A-H M en SGD - 1,43 % Actions de catégorie C-H M en SGD - 0,82 % Actions de catégorie A en USD - 1,41 % Actions de catégorie A M en USD - 1,41 % Actions de catégorie C en USD - 0,81 % Actions de catégorie C M en USD - 0,81 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,48 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,88 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,48 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,99 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,88 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,49 % Actions de catégorie A-H M en SGD - 1,49 % Actions de catégorie C-H M en SGD - 0,89 % Actions de catégorie A en USD - 1,48 % Actions de catégorie A M en USD - 1,46 % Actions de catégorie C en USD - 0,87 % Actions de catégorie C M en USD - 0,87 %

Annexe 3.17.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du Fonds consiste à maximiser le rendement total (la combinaison des revenus et de la croissance du capital).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché mondial des obligations à haut rendement et à taux variable sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investit à l'échelle mondiale principalement dans les titres d'entreprises ou d'États à taux variable et à haut rendement, et dans des titres adossés à des actifs libellés dans quelque devise que ce soit. L'exposition aux titres à taux variable peut être réalisée, directement ou synthétiquement, par le biais de différentes combinaisons de titres d'État, d'obligations d'entreprises, de liquidités, de Swaps de défaut de crédit, de swaps de taux d'intérêt, de swaps d'actifs ou d'autres dérivés de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres titres d'État et publics et d'autres valeurs mobilières, des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants, des instruments du marché monétaire et d'autres instruments dérivés.</p> <p>Toute exposition au risque de change des Fonds peut être gérée par des couvertures de change.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être utilisés dans la poursuite de l'objectif du Fonds et à des fins de gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 70 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations à haut rendement et à taux variable émises par des entreprises ou des gouvernements de tout État et libellées dans quelque devise que ce soit. Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs non libellés en dollars américains dans cette devise. L'exposition à ces titres peut être réalisée, directement ou synthétiquement, par le biais de différentes combinaisons de titres d'État, d'obligations d'entreprises et d'instruments dérivés.</p> <p>Le processus d'investissement du Fonds est basé sur une analyse ascendante des émissions obligataires individuelles tout en restant au fait des évolutions macroéconomiques.</p> <p>En plus des titres à haut rendement, le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres de créances non cotés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Des instruments dérivés, à court et à long terme, pourront être utilisés pour atteindre l'objectif du Fonds et à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments dérivés peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter : des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt et des Swaps sur rendement total.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des actions, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.18 M&G Pan European Dividend Fund et M&G (Lux) Pan European Dividend Fund

Annexe 3.18.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Pan European Dividend Fund	M&G (Lux) Pan European Dividend Fund
Estimation / Devise de référence	EUR	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base semestrielle	Sur une base semestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	31 janvier	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %	Actions de catégorie A - 1,50 % Actions de catégorie B - 2,00 % Actions de catégorie C - 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - Sans objet Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,68 % Actions de catégorie B en EUR - 2,18 % Actions de catégorie C en EUR - 0,93 % Actions de catégorie A en USD - 1,68 % Actions de catégorie C en USD - 0,93 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,73 % Actions de catégorie B en EUR - 2,24 % Actions de catégorie C en EUR - 0,99 % Actions de catégorie A en USD - 1,74 % Actions de catégorie C en USD - 0,96 %

Annexe 3.18.2 Objectifs et politiques d'investissement

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Pan European Dividend Fund. Toutefois, l'objectif du Fonds absorbant n'inclura pas l'objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice MSCI Europe sur une période de cinq ans. Bien que l'obtention d'une prime de rendement soit un résultat potentiel à long terme, la capacité de la SICAV à atteindre cet objectif peut être limitée par des taux de retenue à la source plus élevés que ceux de l'OEIC, tel que décrit à l'Annexe 1 intitulée Comparaison des principales caractéristiques d'une OEIC et d'une SICAV.

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	<p>Le Fonds a trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un flux de revenus qui augmente chaque année ; • offrir un rendement supérieur à celui de l'indice MSCI Europe sur une période de cinq ans ; et • offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui de l'indice MSCI Europe sur une période de cinq ans. 	<p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché européen des actions sur une période de cinq ans ; et • offrir un flux de revenus qui augmente chaque année en euros.
Politique d'investissement	<p>Au moins 70 % du Fonds est investi dans une gamme d'actions européennes. Le Fonds peut investir dans un large éventail de zones géographiques, de secteurs et de capitalisations boursières.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, d'autres titres du marché monétaire, des warrants et des instruments dérivés. L'exposition du Fonds aux actions européennes peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés. Ces derniers peuvent être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des actions de sociétés de tous les secteurs et de toutes les capitalisations boursières qui sont domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leur activité économique en Europe. Le Fonds détient généralement moins de 50 actions.</p> <p>Le gestionnaire d'investissement cherche à investir dans des sociétés ayant une excellente discipline en matière de capital et un potentiel de croissance des dividendes à long terme. Le Gestionnaire d'investissement estime que la hausse des dividendes crée une pression ascendante sur la valeur des actions.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Annexe 3.19 M&G Global Dividend Fund et M&G (Lux) Global Dividend Fund

Annexe 3.19.1 Caractéristiques du produit

Le Fonds absorbant sera évalué en dollars américains plutôt qu'en livres sterling. Par conséquent, les informations comptables contenues dans le Rapport du Fonds seront présentées dans la nouvelle devise du Fonds. Le Fonds visera également à fournir un flux de revenus qui augmente chaque année en dollars américains plutôt qu'en livres sterling. La dénomination de la/des Catégorie(s) d'actions que vous détenez restera la même - par exemple, dans le cas des Catégories d'actions libellées en euros, les tarifs seront toujours publiés en euros et les distributions d'Actions de distribution continueront à être versées en euros.

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Dividend Fund	M&G (Lux) Global Dividend Fund
Estimation / Devise de référence	GBP	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds, autres que Euro C et G qui sont de la catégorie 6	Catégorie 5 pour toutes les catégories d'actions du fonds, autres que Euro C et G qui sont de la catégorie 6
Dates de bilan annuel	31 mars	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie G - 1,00 %	Actions de catégorie A - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie G - 1,00 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00% Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie G - sans objet	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie G - 0,00 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en EUR - 1,90 % Actions de catégorie C en EUR - 0,91 % Actions de catégorie G en EUR - 1,16 % Actions de catégorie A en SGD - 1,90 % Actions de catégorie C en SGD - 0,90 % Actions de catégorie A en USD - 1,90 % Actions de catégorie C en USD - 0,91 %	Actions de catégorie A en EUR - 1,96 % Actions de catégorie C en EUR - 0,96 % Actions de catégorie G en EUR - 1,21 % Actions de catégorie A en SGD - 1,96 % Actions de catégorie C en SGD - 0,96 % Actions de catégorie A en USD - 1,96 % Actions de catégorie C en USD - 0,96 %

Annexe 3.19.2 Objectifs et politiques d'investissement

Aucun changement ne sera effectué dans la stratégie suivie par le gestionnaire d'investissement de M&G Global Dividend Fund. Cependant, l'objectif du Fonds absorbant n'inclura pas l'objectif d'obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice MSCI ACWI sur une période de cinq ans. Bien que l'obtention d'une prime de rendement soit un résultat potentiel à long terme, la capacité de la SICAV à atteindre cet objectif est limitée par des taux de retenue à la source plus élevés que ceux de l'OEIC, tel que décrit à l'Annexe 1 intitulée Comparaison des principales caractéristiques d'une OEIC et d'une SICAV.

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	<p>Le Fonds a trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un flux de revenus qui augmente chaque année ; • offrir un rendement supérieur à celui de l'indice MSCI ACWI sur une période de cinq ans ; et • offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui de l'indice MSCI ACWI sur une période de cinq ans. 	<p>Le Fonds a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui des marchés boursiers mondiaux sur une période de cinq ans ; et • offrir un flux de revenus qui augmente chaque année en dollars américains.
Politique d'investissement	<p>Au moins 70 % du Fonds est investi dans une gamme d'actions mondiales. Le Fonds peut investir dans un large éventail de zones géographiques, de secteurs et de capitalisations boursières.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans des organismes de placement collectif, d'autres valeurs mobilières, des liquidités et quasi-liquidités, d'autres titres du marché monétaire, des warrants et des instruments dérivés.</p> <p>L'exposition du Fonds aux actions mondiales peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés. Ces derniers peuvent être utilisés pour une gestion efficace du portefeuille.</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur d'actif nette dans des actions de sociétés, quels que soient leur secteur et leur capitalisation boursière, qui sont domiciliées dans tout pays, y compris les marchés émergents. Le Fonds détient généralement moins de 50 actions.</p> <p>Le gestionnaire d'investissement cherche à investir dans des sociétés ayant une excellente discipline en matière de capital et un potentiel de croissance des dividendes à long terme. Le Gestionnaire d'investissement estime que la hausse des dividendes crée une pression ascendante sur la valeur des actions.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des actions chinoises de catégorie A par l'intermédiaire de Shanghai-Hong Kong Stock Connect et de Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.</p>

Annexe 3.20 M&G Global Macro Bond Fund et M&G (Lux) Global Macro Bond Fund

Annexe 3.20.1 Caractéristiques du produit

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Global Macro Bond Fund	M&G (Lux) Global Macro Bond Fund
Estimation / Devise de référence	USD	USD
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base trimestrielle	Sur une base trimestrielle
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds autres que : EUR C-H, SGD A-H, SGD C-H, USD A et C qui sont de la catégorie 3	Catégorie 4 pour toutes les catégories d'actions du fonds autres que : EUR C-H, SGD A-H, SGD C-H, USD A et C qui sont de la catégorie 3
Dates de bilan annuel	31 octobre	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,65 %	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - jusqu'à 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 1,25 % Actions de catégorie C - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A en CHF - 1,41 % Actions de catégorie A-H en CHF - 1,43 % Actions de catégorie C en CHF - 0,81 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,83 % Actions de catégorie A en EUR - 1,41 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,43 % Actions de catégorie B en EUR - 1,91 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,93 % Actions de catégorie C en EUR - 0,81 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,83 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,43 % Actions de catégorie C-H en SGD - 0,83 % Actions de catégorie A en USD - 1,41 % Actions de catégorie C en USD - 0,81 %	Actions de catégorie A en CHF - 1,47 % Actions de catégorie A-H en CHF - 1,48 % Actions de catégorie C en CHF - 0,86 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,88 % Actions de catégorie A en EUR - 1,46 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,48 % Actions de catégorie B en EUR - 1,96 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,98 % Actions de catégorie C en EUR - 0,86 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,88 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,48 % Actions de catégorie C-H en SGD - 0,88 % Actions de catégorie A en USD - 1,46 % Actions de catégorie C en USD - 0,86 %

Annexe 3.20.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	L'objectif du fonds consiste à maximiser le rendement total à long terme (la combinaison de la croissance du capital et des revenus).	Le Fonds vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) supérieur à celui du marché obligataire mondial sur une période de cinq ans.
Politique d'investissement	Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à l'échelle mondiale qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des titres à taux variable, des titres à intérêt fixe, des titres de créance souveraine et des titres de créance d'entreprise. L'exposition du Fonds aux titres de créance peut être obtenue par l'emploi d'instruments dérivés. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, notamment des organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, d'autres valeurs mobilières et des instruments dérivés.	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance, y compris les obligations de catégorie « investment grade », les obligations à haut rendement, les titres non cotés et les Titres adossés à des actifs. Ces titres peuvent être émis par des gouvernements et leurs agences, ainsi que les autorités publiques, quasi-gouvernementales et supranationales et les entreprises. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans tout pays, y compris les marchés émergents, et être libellés dans quelque devise que ce soit.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres à haut rendement et non notés.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à 100 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs.</p> <p>La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Titres adossés à des actifs, y compris des titres adossés à des créances hypothécaires (commerciaux, résidentiels d'agence, résidentiels de premier ordre, non résidentiels de premier ordre), des obligations de dettes collatérales, des prêts garantis en espèces, des prêts auto prime, des prêts auto subprime, des prêts à la consommation, des cartes de crédit, des prêts étudiants, des prêts/locations d'avions, des locations d'équipement, des prêts/locations de petites entreprises, la titrisation de toute l'entreprise, des loyers individuels et d'autres actifs titrisés.</p> <p>Le Fonds est un fonds obligataire flexible qui permet d'investir dans un large éventail d'actifs à revenu fixe que le Gestionnaire d'investissement juge appropriés. Le Gestionnaire d'investissement cherche également à ajouter de la valeur à travers une gestion active de l'exposition du Fonds aux devises mondiales. Le processus d'investissement du Fonds est basé sur la recherche macroéconomique afin d'identifier les thèmes et les opportunités d'investissement au niveau mondial.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés pour obtenir des positions longues et courtes et une exposition à des investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en Bourse, des Options, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps de taux d'intérêt, des Swaps sur rendement total et des Titres indexés sur un risque de crédit.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 3.21 M&G Optimal Income Fund et M&G (Lux) Optimal Income Fund

Annexe 3.21.1 Caractéristiques du produit

Le Fonds absorbant sera évalué en euros plutôt qu'en livres sterling. Par conséquent, les informations comptables contenues dans le Rapport du Fonds seront présentées dans la nouvelle devise du Fonds. La dénomination de la/des Catégorie(s) d'actions que vous détenez restera la même - par exemple, dans le cas des Catégories d'actions libellées en euros, les prix seront toujours publiés en euros et les distributions d'Actions de distribution continueront à être payées en euros.

Pour les catégories d'actions couvertes en devises, étant donné qu'elles cherchent à réduire l'effet des fluctuations des taux de change entre la devise des Catégories d'actions couvertes et la devise de référence du Fonds, les Catégories d'actions couvertes en euros existantes seront fusionnées dans les catégories d'actions non couvertes en euros du Fonds absorbant.

Une comparaison côte à côte des caractéristiques du produit est présentée dans le tableau suivant. Veuillez vous référer à l'Annexe 7 pour obtenir la liste complète des catégories d'actions.

Caractéristiques du produit	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Nom	M&G Optimal Income Fund	M&G (Lux) Optimal Income Fund
Estimation / Devise de référence	GBP	EUR
Fréquence de distribution du fonds	Sur une base semestrielle Sur une base mensuelle pour les actions de revenu de Catégorie A-H M en SGD et les Actions de revenu de Catégorie A-H M en USD	Sur une base semestrielle Sur une base mensuelle pour les actions de revenu de Catégorie A-H M en SGD & Actions de revenu de Catégorie A-H M en USD
Indicateur synthétique de risque et de rendement au 21 juin 2018	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds	Catégorie 3 pour toutes les catégories d'actions du fonds
Dates de bilan annuel	30 septembre	31 mars
Dates de distribution des revenus	Normalement dans les 2 mois suivant la fin de la période de distribution concernée	Normalement dans le premier mois suivant la fin de la période de distribution concernée
Commission de gestion annuelle	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie J - 0,60 %	Actions de catégorie A - 1,25 % Actions de catégorie B - 1,75 % Actions de catégorie C - 0,75 % Actions de catégorie J - jusqu'à 0,75 %
Frais initiaux	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - sans objet Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %	Actions de catégorie A - 4,00 % Actions de catégorie B - 0,00 % Actions de catégorie C - 1,25 % Actions de catégorie J - 1,25 %
Montant des frais courants (OCF)	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,42 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,92 % Actions de catégorie J-H en CHF - 0,78 % Actions de catégorie A-H en EUR - 1,42 % Actions de catégorie B-H en EUR - 1,92 % Actions de catégorie C-H en EUR - 0,92 % Actions de catégorie J-H en EUR - 0,78 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,42 % Actions de catégorie A-H M en SGD - 1,42 % Actions de catégorie C-H en SGD - 0,92 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,42 % Actions de catégorie A-H M en USD - 1,42 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,92 % Actions de catégorie J-H en USD - 0,78 %	Actions de catégorie A-H en CHF - 1,48 % Actions de catégorie C-H en CHF - 0,98 % Actions de catégorie J-H en CHF - 0,84 % Actions de catégorie A en EUR - 1,47 % Actions de catégorie B en EUR - 1,97 % Actions de catégorie C en EUR - 0,97 % Actions de catégorie J en EUR - 0,84 % Actions de catégorie A-H en SGD - 1,48 % Actions de catégorie A-H M en SGD - 1,48 % Actions de catégorie C-H en SGD - 0,97 % Actions de catégorie A-H en USD - 1,48 % Actions de catégorie A-H M en USD - 1,48 % Actions de catégorie C-H en USD - 0,98 % Actions de catégorie J-H en USD - 0,83 %

Annexe 3.21.2 Objectifs et politiques d'investissement

Une comparaison côte à côte des objectifs et des politiques d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Objectifs et politiques d'investissement	Le Fonds fusionnant	Le Fonds absorbant
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à fournir aux investisseurs un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) en fonction de l'exposition à des flux de revenus optimaux sur les marchés d'investissement.	Le Fonds vise à fournir aux investisseurs un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) en fonction de l'exposition à des flux de revenus optimaux sur les marchés d'investissement.
Politique d'investissement	Le Fonds vise à offrir un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et des revenus) aux investisseurs au moyen d'une répartition stratégique des actifs et d'une sélection précise des titres. Le Fonds sera investi à 50 % au moins dans des titres de créance, mais pourra également investir dans d'autres actifs, notamment dans des organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des liquidités, des quasi-liquidités, des dépôts, des actions et des instruments dérivés. Les instruments dérivés peuvent être utilisés à la fois à des fins d'investissement et pour une gestion efficace du portefeuille.	<p>Le Fonds investit au moins 50 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance, y compris les obligations de catégorie « investment grade », les obligations à haut rendement, les titres non cotés et les Titres adossés à des actifs. Ces titres peuvent être émis par des gouvernements et leurs agences, ainsi que les autorités publiques, quasi-gouvernementales et supranationales et les entreprises. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans tout pays, y compris les marchés émergents, et être libellés dans quelque devise que ce soit. Au moins 80 % de la Valeur nette d'inventaire sera en libellé ou couvert en euros.</p> <p>Alors que la durée totale du Fonds ne sera pas négative, le Fonds peut avoir une durée négative dérivée des marchés individuels à revenu fixe.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres inférieurs à « investment grade » et non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut également détenir jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à concurrence de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des Titres adossés à des actifs.</p> <p>Le Fonds est un fonds obligataire flexible qui permet d'investir dans un large éventail d'actifs à revenu fixe que le Gestionnaire d'investissement juge appropriés. En identifiant le flux de revenu optimal, le Fonds a également la flexibilité lui permettant d'investir dans des actions pour un maximum de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire.</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut également investir indirectement via des instruments dérivés aux fins de la prise des positions longues et courtes et de l'obtention d'une exposition à des investissements excédant sa Valeur nette d'inventaire en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers. Des instruments dérivés pourront être utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds, ainsi qu'à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des Contrats au comptant et à terme, des Contrats à terme négociés en bourse, des Swaps de défaut de crédit, des Swaps sur rendement total et des Swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts, des warrants et d'autres titres de créance.</p>

Annexe 4

Concordat pour la fusion des Catégories d'actions fusionnantes des Fonds fusionnants dans les Fonds absorbants

1. Définition et interprétation

- 1.1. Les définitions figurant dans le Glossaire s'appliquent au présent Concordat.
- 1.2. Les références aux paragraphes renvoient aux paragraphes du Concordat figurant dans la présente Annexe 4.
- 1.3. En cas de conflit entre le Concordat et l'Instrument ou le Prospectus du Fonds fusionnant, l'Instrument et le Prospectus prévaudront. En cas de conflit entre le Concordat et les Règlements de la FCA, les Règlements de la FCA prévaudront.

2. Les fusions proposées

L'Administrateur autorisé propose que les Catégories d'actions fusionnantes de chaque Fonds fusionnant soient fusionnées dans le Fonds absorbant respectif, comme indiqué dans la présente Annexe 4.

3. Approbation des Actionnaires

- 3.1. La fusion des Catégories d'actions fusionnantes de chaque Fonds fusionnant avec le Fonds absorbant respectif, comme indiqué dans la présente Circulaire, est soumise à l'adoption d'une Résolution extraordinaire à l'Assemblée des actionnaires des Catégories d'actions fusionnantes respectives par laquelle ces Actionnaires approuvent le Concordat, et autorisent et chargent l'Administrateur autorisé et le Dépositaire de mettre en œuvre le Concordat.
- 3.2. Si elle est approuvée, une fusion dans le cadre du Concordat liera de façon contraignante chaque actionnaire des Catégories d'actions fusionnantes de leurs Fonds fusionnants respectifs, et la/les Fusion(s) seront mises en œuvre comme indiqué dans les paragraphes suivants.
- 3.3. Lorsqu'un Fonds fusionnant tient deux Assemblées avec deux Résolutions extraordinaires, dont une seule est adoptée, le Conseil d'administration de la SICAV M&G et des Fonds absorbants se réserve le droit de renoncer à lancer un Fonds absorbant si les actifs sous gestion faisant partie de la fusion sont jugés non viables.
- 3.4. Dans le cas peu probable où le Conseil déciderait de ne pas lancer un ou plusieurs des Fonds absorbants, la fusion concernée sera annulée et les Actionnaires seront informés de la décision et de leurs options.
- 3.5. Si les Actionnaires n'adoptent pas la Résolution extraordinaire requise, les opérations sur les Actions existantes concernées continueront comme d'habitude après l'Assemblée et l'Administrateur autorisé continuera à gérer le Fonds fusionnant concerné, y compris la Catégorie d'actions fusionnante en question, conformément au Prospectus du Fonds fusionnant. L'Administrateur autorisé entend toutefois envisager d'autres options pour la Catégorie en question en temps opportun.

4. Suspension des négociations du Fonds fusionnant et du Fonds absorbant

- 4.1. Afin de faciliter la mise en œuvre de la Fusion, la négociation des Actions du Fonds fusionnant sera suspendue à compter de la date et de l'heure indiquées à l'Annexe 9. Les instructions de négociation reçues après ce délai ne seront pas traitées.
- 4.2. Si vous souhaitez vendre des Actions existantes, vous devez le faire avant la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9 et vous assurer qu'une instruction écrite signée (le cas échéant) est déposée auprès de M&G.
- 4.3. Afin d'éviter toute incertitude, en cas de réception de demandes de rachat pour le Fonds fusionnant après le délai de négociation des Actions existantes, comme indiqué à l'Annexe 9, ces demandes seront refusées et ces Actionnaires feront automatiquement partie de la Fusion. Les Actionnaires qui font partie de la Fusion et reçoivent de Nouvelles actions en échange de leurs Actions existantes pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires du Fonds absorbant à compter du deuxième Jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur se rapportant à la négociation des Nouvelles actions, conformément au Prospectus du Fonds absorbant.
- 4.4. Afin de faciliter la mise en œuvre des Fusions, la négociation des Actions du Fonds absorbant sera suspendue le premier Jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur jusqu'au prochain Jour ouvrable. Les instructions de négociation reçues le premier Jour ouvrable suivant la Date d'entrée en vigueur ne seront exécutées qu'au point d'évaluation le deuxième Jour ouvrable suivant cette Date.

5. Accords d'attribution de revenus

- 5.1. Les revenus disponibles pour la Catégorie d'actions fusionnantes concernée du Fonds fusionnant pour la période allant de la Date d'écriture comptable à la Date d'entrée en vigueur seront transférés sur le compte de capital du Fonds fusionnant et alloués à ces Actions de capitalisation (ce qui se traduit dans le prix de ces Actions de capitalisation). Dans le cas des Actions de capitalisation, les revenus ainsi alloués seront inclus dans la Valeur du Fonds fusionnant imputable à la Catégorie d'actions fusionnantes concernée, qui est utilisée pour calculer la valeur et le nombre de Nouvelles actions à émettre dans le cadre du Concordat.
- 5.2. Les revenus disponibles pour la Catégorie d'actions fusionnantes concernée du Fonds fusionnant pour la période allant de la Date d'écriture comptable à la Date d'entrée en vigueur seront alloués aux Actions de distribution et transférés sur le compte de distribution du Fonds fusionnant. Ce revenu sera distribué par le Dépositaire aux Actionnaires dans les 2 mois suivant la Date d'entrée en vigueur.
- 5.3. Les revenus qui seront distribués aux détenteurs d'Actions de distribution du Fonds fusionnant ne seront pas traités comme faisant partie de la Valeur des biens du Fonds fusionnant pour les besoins du paragraphe 6.
- 5.4. Toute distribution au titre de la Catégorie d'actions fusionnantes concernée de chaque Fonds fusionnant qui n'est pas réclamée dans les six mois suivant la date de règlement de la distribution, et toute distribution non réclamée concernant des périodes comptables antérieures, seront conservées par le Dépositaire et ne feront pas partie des biens du concordat se rapportant au Fonds absorbant.
- 5.5. Cependant, toute distribution qui ne sera pas réclamée dans les six années à partir des dates de paiement originelles respectives sera transférée par le Dépositaire (ou par son successeur) du Fonds absorbant et deviendra partie intégrante de son capital.

6. Calcul de la Valeur des Catégories d'actions fusionnantes des Fonds fusionnants

- 6.1. La Valeur (des Catégories d'actions fusionnantes de chaque Fonds fusionnant respectif) sera calculée à 18 h 00 HNEC conformément à l'Instrument à la date et à l'heure indiquées à l'Annexe 9 en utilisant les estimations de chaque Fonds fusionnant respectif effectuées à 13 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur.
- 6.2. Cette Valeur sera utilisée pour calculer le nombre de Nouvelles actions à émettre à chaque Actionnaire. Veuillez vous reporter au paragraphe 8 intitulé « Base de l'émission de Nouvelles actions ».

7. Transfert de propriété et émission de Nouvelles actions dans le Fonds absorbant

- 7.1. À partir de 18 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur, le Dépositaire cessera de détenir la Propriété transférée en tant que dépositaire des Catégories d'actions fusionnantes dans leurs Fonds fusionnants respectifs, et la Propriété sera transférée au Nouveau dépositaire qui la détiendra en tant que bien du concordat du Fonds absorbant qui n'est pas soumis aux conditions de l'Instrument dans la mesure où ces conditions se rapportent au Fonds fusionnant. Le Dépositaire procédera ou s'assurera de procéder aux transferts ou réaffectations qui peuvent être nécessaires du fait de l'interruption de sa détention de la Propriété transférée en tant que dépositaire du Fonds fusionnant. La Propriété transférée constituera le règlement total des Nouvelles actions émises aux Actionnaires qui seront considérés comme échangeant leurs Actions existantes contre de Nouvelles actions.
- 7.2. À partir de 18 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur, M&G émettra de Nouvelles actions aux Actionnaires de chaque Fonds fusionnant respectif.
- 7.3. Toutes les Actions existantes des Catégories d'actions fusionnantes seront annulées et cesseront d'avoir de la valeur immédiatement après la Date d'entrée en vigueur.

8. Base de l'émission des Nouvelles actions

- 8.1. De Nouvelles actions (de la Catégorie d'actions correspondante, tel qu'indiqué à l'Annexe 7) seront émises à chaque Actionnaire en fonction de la valeur du droit individuel de cet Actionnaire selon la Valeur (des Catégories d'actions fusionnantes dans chaque Fonds fusionnant respectif) à la Date d'entrée en vigueur.
- 8.2. Pour les investisseurs dans les Catégories d'actions fusionnantes des fonds M&G European Strategic Value Fund, M&G Emerging Markets Bond Fund, M&G Global Dividend Fund, M&G Optimal Income Fund et M&G Global Floating Rate High Yield Fund, le prix des Nouvelles actions à émettre dans le cadre du Concordat sera basé sur la Valeur du Fonds absorbant concerné. Par conséquent, le nombre de Nouvelles actions reçues sera différent du nombre d'Actions existantes détenues.

- 8.3. Pour les investisseurs dans les Catégories d'actions fusionnantes des Fonds fusionnants non mentionnés dans le paragraphe 8.2 ci-dessus, la valeur à laquelle chaque Actionnaire a droit dans la valeur totale du Fonds absorbant immédiatement après la fusion sera calculée au cas par cas. Par conséquent, pour leurs Actions existantes dans chaque Catégorie d'actions fusionnantes, les Actionnaires recevront le même nombre de Nouvelles actions de la catégorie d'actions correspondante, comme indiqué à l'Annexe 7.
- 8.4. La formule du calcul du droit d'un Actionnaire aux Nouvelles actions dans les Fonds absorbants est disponible sur demande.
- 8.5. Le nombre de Nouvelles actions à émettre pour chaque Actionnaire sera (si nécessaire) arrondi au plus proche millier d'une Nouvelle action aux frais de M&G.

9. Notification des Nouvelles actions émises dans le cadre du Concordat

- 9.1. Il est prévu que M&G donne une notification de la catégorie, du type et du nombre des Nouvelles actions émises à chaque Actionnaire avant la fermeture des bureaux le premier Jour ouvrable après la Date d'entrée en vigueur.
- 9.2. Les transferts, rachats ou échanges de Nouvelles actions émises dans le cadre du Concordat pourront être effectués à partir du deuxième Jour ouvrable après la Date d'entrée en vigueur.
- 9.3. Les Numéros de compte M&G resteront inchangés et devront être mentionnés lorsque vous poserez des questions sur un compte.

10. Mandats de règlement

- 10.1. Les mandats et autres instructions à M&G ou M&G Securities Limited applicables à la Date d'entrée en vigueur en relation avec les Actions existantes et/ou tout revenu attribué à ces Actions existantes prendront effet à l'égard des Nouvelles actions du Fonds absorbant émises dans le cadre du Concordat et/ou tout revenu attribué par la suite, ainsi qu'à l'égard d'autres actions acquises ultérieurement dans le Fonds absorbant, auront préséance.
- 10.2. Les Actionnaires peuvent modifier leurs mandats ou instructions à tout moment en prévenant par écrit M&G ou M&G Securities Limited selon le cas. Veuillez noter les coordonnées bancaires suivantes pour les paiements de toute nouvelle souscription dans les Fonds absorbants dans les devises indiquées ci-après :

EUR :	Banque bénéficiaire : Code BIC : Nom du compte du bénéficiaire final : IBAN :	JP Morgan Chase Bank N.A. CHASLULX M&G (LUX) IF1 SUBS EUR LU470670006550032508
GBP :	Banque bénéficiaire : Code BIC : Nom du compte du bénéficiaire final : IBAN : Banque correspondante : Code BIC :	JP Morgan Chase Bank N.A. CHASLULX M&G (LUX) IF1 SUBS GBP LU840670006550032521 JP Morgan Chase Bank, Londres CHASGB2L
USD :	Banque bénéficiaire : Code BIC : Nom du compte du bénéficiaire final : IBAN : Banque correspondante : Code BIC :	JP Morgan Chase Bank N.A. CHASLULX M&G (LUX) IF1 SUBS USD LU250670006550032516 JP Morgan Chase Bank N.A. New York CHASUS33
CHF :	Banque bénéficiaire : Code BIC : Nom du compte du bénéficiaire final : IBAN : Banque correspondante : Code BIC :	JP Morgan Chase Bank N.A. CHASLULX M&G (LUX) IF1 SUBS CHF LU030670006550032524 UBS AG, Zurich UBSWCHZH80A

SGD :	Banque bénéficiaire :	JP Morgan Chase Bank N.A.
	Code BIC :	CHASLULX
	Nom du compte du bénéficiaire final :	M&G (LUX) IF1 SUBS SGD
	IBAN :	LU890670006550032528
	Banque correspondante :	Oversea Chinese Banking Corporation Limited, Singapour
	Code BIC :	OCBCSGSG

11. Liquidation de M&G European Strategic Value Fund, M&G Global Corporate Bond Fund et de M&G Pan European Dividend Fund

- 11.1. Pour M&G European Strategic Value Fund, M&G Global Corporate Bond Fund et M&G Pan European Dividend Fund (les « Fonds absorbés »), l'Administrateur autorisé procédera à la liquidation de chacun de ces Fonds conformément aux Règlements, à son Prospectus et au Concordat.
- 11.2. Le Montant retenu et tout revenu découlant de celui-ci continuera d'être détenu comme la propriété du Fonds absorbé respectif et sera utilisé par le Dépositaire pour payer les dettes en cours du Fonds absorbé respectif conformément aux dispositions du Concordat, de son instrument, de son Prospectus et des Règlements.
- 11.3. Si le Montant retenu et tout revenu découlant de celui-ci est insuffisant pour régler toutes les dettes du Fonds absorbé concerné, le Dépositaire, dans la mesure permise par les Règlements, payera le montant manquant. Autrement ce montant sera versé par M&G.
- 11.4. Si, après la liquidation, une quelconque somme excédentaire est encore disponible dans le Fonds absorbé respectif, elle sera, avec tout revenu qui en découle, transférée au Fonds absorbant respectif. Par conséquent, aucune autre émission de Nouvelles actions ne sera effectuée. Le Dépositaire cessera ensuite de détenir le Montant retenu en sa qualité de dépositaire du Fonds absorbé concerné et transférera le Montant retenu au Nouveau dépositaire qui le conservera en tant que dépositaire du Fonds absorbant et procédera aux transferts et réattributions nécessaires.
- 11.5. Une fois la liquidation terminée, M&G et le Dépositaire seront déchargés de toutes leurs obligations et responsabilité en ce qui concerne les Fonds absorbés, à l'exception de ceux qui découlent de tout manquement à une obligation avant cette date. Les comptes de liquidation relatifs aux Fonds absorbés seront établis, et dans un délai de quatre mois après la liquidation, un exemplaire des comptes de liquidation et du rapport du commissaire aux comptes concernant ceux-ci seront envoyés à la FCA immédiatement avant la finalisation de la liquidation.

12. Montant retenu

- 12.1. Le Montant retenu et tout revenu en découlant continuera d'être détenu comme la propriété du Fonds fusionnant et sera utilisé par le Dépositaire pour rembourser les dettes impayées attribuables à la Catégorie d'actions fusionnantes concernée du Fonds fusionnant conformément aux dispositions du Concordat, de l'Instrument et du Prospectus du Fonds fusionnant et aux Règlements de la FCA.
- 12.2. Si le montant retenu dans le Fonds fusionnant est insuffisant pour répondre à toutes les dettes attribuables à la Catégorie d'actions fusionnantes concernée, le Dépositaire, dans la mesure autorisée par les réglementations applicables, versera le montant manquant sur la propriété du Fonds fusionnant. Autrement, ce montant sera payé par M&G.
- 12.3. Si, après le paiement de toutes les dettes impayées, il reste une quelconque somme excédentaire dans le montant retenu, cette somme, ainsi que tout revenu en découlant, seront transférés au Fonds absorbant, mais aucune autre émission de parts du Fonds fusionnant ne sera effectuée en conséquence. Le Dépositaire cessera ensuite de détenir le Montant retenu en sa qualité de dépositaire du Fonds fusionnant et transférera le Montant retenu au Nouveau dépositaire qui le conservera en tant que dépositaire du Fonds absorbant et procédera aux transferts et réattributions nécessaires.

13. Frais et dépenses

- 13.1. M&G et le Dépositaire continueront à percevoir leurs frais et dépenses habituels à titre respectif d'Administrateur autorisé et de dépositaire du Fonds fusionnant qui seront prélevés sur la propriété Du Fonds fusionnant dans la mesure où ils se rapportent aux Catégories d'actions fusionnantes du Fonds fusionnant jusqu'à la Date d'entrée en vigueur ou, dans le cas de dépenses de l'Administrateur autorisé ou du Dépositaire dûment encourues dans le cadre du Concordat, après la Date d'entrée en vigueur.

- 13.2. Hormis les cas indiqués dans les paragraphes suivants, tous les frais et dépenses en lien avec les Fusions, seront supportés par M&G. Il s'agit notamment des frais juridiques et d'impression, des frais de préparation et de mise en œuvre de la Fusion, de la responsabilité fiscale résultant du transfert des actifs sous-jacents détenus par le Fonds fusionnant, tels que les droits de timbre et les droits de transfert, des frais de transfert ou de réhomologation intervenant dans le Fonds fusionnant conformément au Concordat. Toute taxe (par exemple l'impôt sur les gains en capital lors de l'aliénation des propriétés) qui serait normalement supportée par le Fonds, y compris si elle est encourue à la suite de la Fusion, sera supportée par le Fonds fusionnant.
- 13.3. M&G ne préleva aucun frais initial en ce qui concerne les Nouvelles actions du Fonds absorbant créées et émises conformément au Concordat. En outre, M&G ne préleva aucun frais de rachat lors de l'annulation des Actions existantes du Fonds fusionnant dans le cadre du Concordat.
- 13.4. Toute commission de performance revenant aux Catégories d'actions concernées de M&G Episode Macro Fund se cristallisera et sera payable à l'Administrateur autorisé à la Date d'entrée en vigueur. L'élément de commission de performance ne sera donc pas inclus dans l'évaluation des Catégories d'actions fusionnantes au paragraphe 6.1.

14. M&G et le Dépositaire s'appuient sur le Registre et les Certificats

M&G et le Dépositaire seront chacun en droit de supposer que toutes les informations contenues dans le Registre des Actionnaires à la Date d'entrée en vigueur et immédiatement avant celle-ci sont correctes, et d'utiliser ces informations afin de calculer le nombre de Nouvelles actions du Fonds absorbant qui devront être émises et enregistrées conformément au Concordat. M&G et le Dépositaire peuvent chacun agir conformément à, et se fier à tout certificat, toute opinion, toute preuve ou toute information qui lui est fourni par l'autre, par ses conseillers professionnels respectifs ou par le Commissaire aux comptes des Fonds fusionnants en lien avec le Concordat, et ne seront pas engagés ou responsables en cas de perte en résultant.

15. Modifications du Concordat

- 15.1. L'Administrateur autorisé et le Dépositaire, sous réserve de l'approbation de la FCA si nécessaire, peuvent convenir que la Date d'entrée en vigueur soit autre que les dates indiquées à l'Annexe 9, auquel cas des ajustements ultérieurs pourront être apportés aux autres éléments du calendrier du Concordat dans la mesure estimée appropriée par l'Administrateur autorisé et le Dépositaire.
- 15.2. Il peut y avoir des circonstances hors du contrôle de l'Administrateur autorisé ou du Dépositaire signifiant que l'application du Concordat est impossible ou irréalisable. Dans ces cas, l'Administrateur autorisé et le Dépositaire, avec l'approbation de la FCA, poursuivront l'exploitation du Fonds fusionnant, y compris des Catégories d'actions fusionnantes, jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à la Fusion qui sera réalisée selon les conditions du Concordat avec les ajustements ultérieurs du calendrier que l'Administrateur autorisé et le Dépositaire jugent appropriés.
- 15.3. Les conditions du Concordat peuvent être modifiées, tel que convenu par l'Administrateur autorisé et le Dépositaire, et approuvées par la FCA, si nécessaire.

16. Informations supplémentaires

Veillez noter que vous n'aurez pas de droits d'annulation en ce qui concerne les Nouvelles actions qui sont émises à votre encontre dans le cadre du Concordat. Pour une description détaillée des droits relatifs aux Nouvelles actions, veuillez vous référer au Prospectus des Fonds absorbants.

17. Droit applicable

Le Concordat est régi par, et doit être interprété conformément au droit d'Angleterre et du Pays de Galles.

Annexe 5

Consentements et décharges

L'Administrateur autorisé

M&G Securities Limited, en qualité d'Administrateur autorisé des Fonds fusionnants, confirme qu'à son avis, dans le cas des Compartiments énumérés ci-dessous, le Concordat n'est pas susceptible de causer un préjudice matériel aux actionnaires d'autres catégories d'actions au sein de ces compartiments ou d'un autre compartiment au sein du fonds à compartiments multiples respectif :

M&G Asian Fund
M&G Global Select Fund
M&G Japan Fund
M&G Japan Smaller Companies Fund
M&G North American Dividend Fund
M&G North American Value Fund
M&G Pan European Select Fund
M&G Global High Yield Bond Fund
M&G Short Dated Corporate Bond Fund
M&G Emerging Markets Bond Fund
M&G European Corporate Bond Fund
M&G Episode Macro Fund
M&G Global Corporate Bond Fund
M&G European Strategic Value Fund
M&G Global Convertibles Fund
M&G Global Emerging Markets Fund
M&G Global Floating Rate High Yield Fund
M&G Pan European Dividend Fund

L'Administrateur autorisé confirme également qu'à son avis, dans le cas des fonds énumérés ci-dessous, le Concordat n'est pas susceptible de causer un préjudice important aux actionnaires de toute autre catégorie d'actions de chaque fonds respectif :

M&G Global Dividend Fund
M&G Global Macro Bond Fund
M&G Optimal Income Fund

La Société de gestion des Fonds absorbants confirme qu'à son avis, la réception de biens dans le cadre du Concordat par chacun des Fonds absorbants n'est pas susceptible de causer un préjudice important aux intérêts des actionnaires de ces Fonds (le cas échéant) ou de tout autre compartiment au sein de la SICAV M&G.

Le Dépositaire

National Westminster Bank Plc*, en tant que dépositaire de la Société, a informé M&G par courrier que, tout en exprimant aucune opinion en ce qui concerne les avantages de la proposition, ce qui relève du jugement de chaque investisseur, et en n'ayant pas été responsable de la préparation du présent document, il consent aux références qui y sont faites sous la forme et dans le contexte dans lesquels elles apparaissent.

Le Dépositaire agira en tant que président de l'assemblée et, en cas d'absence des votes exprimés, aura droit à une voix prépondérante. Dans ce cas, le Dépositaire, en tant que président, votera en faveur de la proposition.

Financial Conduct Authority

La FCA a confirmé que les fusions proposées n'affecteront pas l'autorisation en cours des Fonds fusionnants.

*À compter du 28 septembre 2018, le Dépositaire du Fonds sera NatWest Trustee and Depositary Services Limited.

Documents disponibles pour inspection

Les documents suivants sont disponibles pour inspection aux bureaux du siège social de M&G durant les heures normales d'ouverture à compter de la date de la présente Circulaire jusqu'au jour inclus des Assemblées (ou jusqu'à la date incluse de toute tenue de l'Assemblée en cas d'ajournement) :

- les Documents constitutifs de chacun des Fonds fusionnants et de chacun des Fonds absorbants ;
- les Prospectus de chacun des Fonds fusionnants et de la SICAV M&G ;
- les Documents d'information clé pour l'investisseur (KIID) relatifs aux Fonds absorbants ;
- le dernier rapport annuel ou semestriel des Fonds fusionnants et de la SICAV M&G ;
- les lettres suivantes mentionnées précédemment :
 - (a) la lettre du Dépositaire à l'Administrateur autorisé ;
 - (b) la lettre de la Financial Conduct Authority.

Ces documents préparés par M&G aux fins des fusions peuvent également être obtenus sans frais en contactant notre équipe Service client, dont les coordonnées sont fournies en page 1 de la présente Circulaire.

En outre, après les fusions, le Rapport du Dépositaire sera disponible sur demande en contactant notre équipe Service client.

Annexe 6

Procédure de l'Assemblée des Actionnaires

Les Fusions, tel qu'indiqué à l'Annexe 9, doivent être approuvées par les Actionnaires.

Dates et heures clés

Veuillez vous reporter à l'Annexe 9 de la présente Circulaire pour obtenir la liste complète des dates et heures des Assemblées.

Les remarques suivantes doivent être lues parallèlement à l'Avis de convocation à l'Assemblée des Actionnaires concerné figurant à l'Annexe 9.

Résolution extraordinaire et vote

L'Avis de convocation correspondant définit la résolution qui sera proposée lors de l'Assemblée concernée. La résolution sera proposée comme une Résolution extraordinaire et, pour être adoptée, devra recevoir au moins 75 % du nombre de votes valablement exprimés. Certains fonds tiendront deux Assemblées, et il est possible qu'une Assemblée vote en faveur de la proposition et que l'autre vote contre, pouvant engendrer une situation où la Résolution extraordinaire qui a été adoptée fasse en sorte que les actifs sous gestion et en migration soient insuffisants pour exploiter un fonds viable. Le niveau minimal des actifs gérés pour assurer la viabilité varie d'un fonds à l'autre et devrait être examiné au cas par cas. Le Conseil d'administration de la SICAV M&G a le devoir de s'assurer que les fonds absorbants seront viables. Bien que le Conseil d'administration pense actuellement que ce sera le cas, il se réserve le droit de ne pas lancer un ou plusieurs des Fonds absorbants si, à la Date d'entrée en vigueur, le Fonds absorbant détient des actifs sous gestion jugés non viables. Dans le cas peu probable où le Conseil déciderait de ne pas lancer un ou plusieurs des Fonds absorbants, la fusion concernée sera annulée, et les Actionnaires seront informés de la décision et de leurs options.

Les personnes qui détiennent des Actions existantes dans les dix-neuf jours (délai raisonnable estimé raisonnable par M&G conformément aux Règlementations) précédant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée, mais en excluant les personnes qui ne sont plus des actionnaires au moment de l'Assemblée, sont en droit de voter en ce qui concerne ces Actions.

Au regard de l'importance de la proposition, le vote lors de l'Assemblée sera effectué sur la base d'un vote demandé par le Président de l'Assemblée, afin que les Actions existantes détenues ou représentées lors de l'Assemblée et à l'égard desquelles les votes sont effectués de façon valide, déterminent le résultat du vote, et non le nombre de personnes présentes à l'Assemblée. Lors du vote, les droits de vote liés à chaque Action existante sont proportionnels à la valeur de toutes les Actions existantes en circulation dix-neuf jours avant que l'Avis de convocation à l'Assemblée soit réputé avoir été remis. Un actionnaire ayant droit à plus d'une voix n'a pas l'obligation, s'il vote, d'utiliser toutes ses voix ou d'exprimer toutes ses voix de la même manière. Pour les Actions détenues conjointement, lorsque plus d'un détenteur vote, seul le vote de la personne apparaissant en premier dans le Registre des actionnaires peut être accepté.

Si elle est adoptée à la majorité requise, la Résolution extraordinaire engagera tous les actionnaires quelle que soit la façon dont ils ont voté et qu'ils aient voté ou non. Si la Résolution extraordinaire en relation avec la fusion est adoptée lors de l'Assemblée, vos Actions existantes seront annulées après la Date d'entrée en vigueur (sous réserve des conditions du Concordat) et vous deviendrez un détenteur de Nouvelles actions sans autre avis ou action de votre part.

Quorum

Si un Quorum (à savoir deux actionnaires présents en personne ou par procuration) n'est pas présent à l'heure indiquée pour le début de l'Assemblée, il sera nécessaire de l'ajourner pendant au moins sept jours. Dans ce cas, un avis sera envoyé pour indiquer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ajournée. Si un Quorum n'est pas présent à l'Assemblée ajournée, un actionnaire en droit d'être compté dans un Quorum présent en personne ou par procuration constituera un Quorum quel que soit le nombre ou la valeur des Actions existantes qu'il détient.

Président

Le Dépositaire a accepté d'agir en tant que président de l'Assemblée et de toute assemblée ajournée.

En cas d'absence des votes exprimés, le Président a droit à une voix prépondérante et, dans de telles circonstances, le Dépositaire, en tant que président, votera en faveur de la résolution.

M&G et ses associés

M&G peut uniquement être considéré dans le Quorum et voter lors de l'Assemblée (et de toute assemblée ajournée) si elle détient des Actions existantes pour le compte de, ou conjointement avec, une autre personne qui, si cette personne était le seul actionnaire enregistré, serait en droit d'exercer ces droits et de la part de laquelle M&G a reçu des instructions de vote.

Les associés de M&G sont en droit d'être comptés dans le Quorum lors de l'Assemblée (et toute assemblée ajournée ultérieure) mais ne peuvent voter que dans des circonstances identiques à celles dans lesquelles M&G peut voter (telles que susmentionnées).

Annexe 7

Tableau de comparaison des Catégories d'actions

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Asian Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030939770	M&G (Lux) Asian Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670618187
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030939994		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670618260
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B3K51D55		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670618344
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B3K51F79		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670618427
M&G Global Select Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030938145	M&G (Lux) Global Select Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670715207
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00BK6MB281		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670715116
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00BDCQM882		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670715389
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030938251		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670715546
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MB398		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670715462
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B3K51G86		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670714812
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MB406		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670714739
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B3K51H93		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670715033
M&G Japan Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030938582	M&G (Lux) Japan Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670626446
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030938699		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670626529
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BZ0FTQ89		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1684384271
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BZ0FTR96		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1684384354
M&G Japan Smaller Companies Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030939119	M&G (Lux) Japan Smaller Companies Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670715975
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030939226		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670716197
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BZ0FTN58		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670715629
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BZ0FTP72		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670715892

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G North American Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030926959	M&G (Lux) North American Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670627253
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00BK6MB620		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670627337
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B2QWD268		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670627410
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030927031		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670627501
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MB737		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670627683
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B4XS0L96		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670627766
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B1RXYR32		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670627923
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MB844		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670628061
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B1RXYS49		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670628145
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MB950		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670628228
M&G North American Value Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B0BHJH99	M&G (Lux) North American Value Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670626792
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B0BHJJ14		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670626875
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B1RXYY09		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670627097
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B1RXYZ16		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670627170
M&G Pan European Select Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0030927924	M&G (Lux) Pan European Select Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670716437
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00BDCQMF53		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670716510
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0030928112		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670717674
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BK6MCT25		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670716270
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BK6MCV47		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670716353

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Global High Yield Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00BYTLLD16	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670727475
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00BYTLLF30		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670727558
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B60QYQ37		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670726402
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00B3LTM884		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670726741
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00B90LG300		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670726824
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBW12		Actions de distribution de Catégorie B-H en EUR	LU1670727046
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B59GSR62		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670727129
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BK6MBD99		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670727392
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	GB00B60PW558		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670725933
	Actions de revenu de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MBF14		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670726071
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	GB00B62CB465		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670726238
	Actions de revenu de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MBG21		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670726311
M&G Short Dated Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00B8DJQB29	M&G (Lux) Short Dated Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670718649
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00B9FBYY27		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670718722
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B94FL999		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670718219
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00B93LP180		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670718300
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B8G02472		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670718482
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00B950HT57		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670718565
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	GB00B80R6310		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	LU1670717831
	Actions de revenu de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MBB75		Actions de distribution de Catégorie A-H en USD	LU1670717914
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	GB00B90TG782		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	LU1670718052
	Actions de revenu de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MBC82		Actions de distribution de Catégorie C-H en USD	LU1670718136

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Emerging Markets Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en CHF	GB00B94PDJ32	M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en CHF	LU1670630554
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00BZ0YDQ35		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670630711
	Actions de capitalisation de Catégorie C en CHF	GB00B7DZX41		Actions de capitalisation de Catégorie C en CHF	LU1670630802
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00BZ0YDR42		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670630984
	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B3NMPS60		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670631016
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B93RT031		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670631107
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00BPYP3J58		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670631289
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00BPYP3K63		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670631362
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00B8BXQV60		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670631446
	Actions de revenu de Catégorie B en EUR	GB00BYQRBM14		Actions de distribution de Catégorie B en EUR	LU1670631529
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBN21		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670631792
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBP45		Actions de distribution de Catégorie B-H en EUR	LU1670631875
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B7JRF614		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670631958
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MBT59		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670632097
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00BPYP3L70		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670632170
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BPYP3M87		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670632253
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B7JRFN80		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670632337
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MBV71		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670632410
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B7KGG2775		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670632501
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MBW88		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670632683

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G European Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00B82C2Q92	M&G (Lux) Euro Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670629382
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00B7V1CT32		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670629465
	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB0032178856		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670629549
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B959HG95		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670629622
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB0032179045		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670629895
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MBH38		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670629978
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MBL73		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	LU1670630042
	Actions de revenu de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MBJ51		Actions de distribution de Catégorie A-H en USD	LU1670630125
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MBM80		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	LU1670630398
	Actions de revenu de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MBK66		Actions de distribution de Catégorie C-H en USD	LU1670630471
M&G Episode Macro Fund	Actions de capitalisation de Catégorie S-H en CHF	GB00B8J4S608	M&G (Lux) Episode Macro Fund	Actions de capitalisation de Catégorie S-H en CHF	LU1670714572
	Actions de capitalisation de Catégorie T-H en CHF	GB00B7TS5T78		Actions de capitalisation de Catégorie T-H en CHF	LU1670714655
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00B4RGN439		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670714143
	Actions de capitalisation de Catégorie S-H en EUR	GB00B5LHB564		Actions de capitalisation de Catégorie S-H en EUR	LU1670714226
	Actions de capitalisation de Catégorie T-H en EUR	GB00B5LHW198		Actions de capitalisation de Catégorie T-H en EUR	LU1670714499
	Actions de capitalisation de Catégorie S en USD	GB00B5T2L087		Actions de capitalisation de Catégorie S en USD	LU1670713921
	Actions de capitalisation de Catégorie T en USD	GB00B5V81J33		Actions de capitalisation de Catégorie T en USD	LU1670714069
M&G Global Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00BBCR3N96	M&G (Lux) Global Corporate Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670713764
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00BBCR3P11		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670713848
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00BBCR3J50		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670713335
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00BBCR3K65		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670713418
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00BBCR3L72		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670713509
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BBCR3M89		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670713681
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BBCR3846		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670712956
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MBX95		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670713095
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BBCR3952		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670713178
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MBY03		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670713251

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G European Strategic Value Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B28XT522	M&G (Lux) European Strategic Value Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670707527
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B28XT639		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670707873
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BK6MCW53		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670707956
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BK6MCX60		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670708095
M&G Global Convertibles Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00B7FHT077	M&G (Lux) Global Convertibles Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670708178
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00B64PQT31		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670708251
	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B1Z68494		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670708335
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B929RL77		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670708418
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B4X3NX75		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670708509
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00B933KJ72		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670708681
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00B95HC793		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670708764
	Actions de revenu de Catégorie B en EUR	GB00BYQRBR68		Actions de distribution de Catégorie B en EUR	LU1670708848
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00B92WYV59		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670708921
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBS75		Actions de distribution de Catégorie B-H en EUR	LU1670709069
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B1Z68502		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670709143
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MC479		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670709226
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B4WZ0J97		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670709499
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BK6MC586		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670709572
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	GB00B7XWNM45		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	LU1670709655
	Actions de revenu de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MC693		Actions de distribution de Catégorie A-H en USD	LU1670709739
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	GB00B8J73C09		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	LU1670709812
	Actions de revenu de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MC701		Actions de distribution de Catégorie C-H en USD	LU1670709903

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Global Emerging Markets Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00BYZCNL09	M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670625638
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00BYZCNM16		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670625711
	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B3FFXZ60		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670618690
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00BK6MC818		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670624151
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00BYZCNJ86		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670624235
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B3FFY088		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670624318
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MC925		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670624409
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00BYZCNK91		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670624581
	Actions de capitalisation de Catégorie J en EUR	GB00BYZQJZ86		Actions de capitalisation de Catégorie J en EUR	LU1823601551
	Actions de capitalisation de Catégorie A en SGD	GB00BQSC2147		Actions de capitalisation de Catégorie A en SGD	LU1670625125
	Actions de revenu de Catégorie A en SGD	GB00BQSC2253		Actions de distribution de Catégorie A en SGD	LU1670625398
	Actions de capitalisation de Catégorie C en SGD	GB00BQSC2360		Actions de capitalisation de Catégorie C en SGD	LU1670625471
	Actions de revenu de Catégorie C en SGD	GB00BQSC2477		Actions de distribution de Catégorie C en SGD	LU1670625554
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B3FFY203		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670624664
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MCB41		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670624748
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B3FFY310		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670624821
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MCC57		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670625042
	Actions de capitalisation de Catégorie J en USD	GB00BYZQK008		Actions de capitalisation de Catégorie J en USD	LU1823601718

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Global Floating Rate High Yield Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00BMP3SK36	M&G (Lux) Global Floating Rate High Yield Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670721783
	Actions de revenu de Catégorie A-H en CHF	GB00BYRPC095		Actions de distribution de Catégorie A-H en CHF	LU1670721866
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00BMP3SL43		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670721940
	Actions de revenu de Catégorie C-H en CHF	GB00BYT56380		Actions de distribution de Catégorie C-H en CHF	LU1670722088
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00BMP3SF82		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670722161
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00BMP3SG99		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670722245
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBT82		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670722328
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBV05		Actions de distribution de Catégorie B-H en EUR	LU1670722591
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00BMP3SH07		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670722674
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BMP3SJ21		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670722757
	Actions de revenu de Catégorie A-H en SGD	GB00BQSC2584		Actions de distribution de Catégorie A-H en SGD	LU1670722831
	Actions de revenu de Catégorie A-H M en SGD	GB00BZ56GK97		Actions de distribution de Catégorie A-H M en SGD	LU1670722914
	Actions de revenu de Catégorie C-H M en SGD	GB00BZ56GP43		Actions de distribution de Catégorie C-H M en SGD	LU1670723052
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BMP3S584		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670723136
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BMP3S691		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670723219
	Actions de revenu de Catégorie A M en USD	GB00BZ56G103		Actions de distribution de Catégorie A M en USD	LU1670723300
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BMP3S709		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670723482
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BMP3S816		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670723565
	Actions de revenu de Catégorie C M en USD	GB00BZ56GG51		Actions de distribution de Catégorie C M en USD	LU1670723649

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Pan European Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B39R4H73	M&G (Lux) Pan European Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670711719
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B955DL47		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670711800
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00BDCQN633		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670711982
	Actions de revenu de Catégorie B en EUR	GB00BDCQMN38		Actions de distribution de Catégorie B en EUR	LU1670712014
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B39R4J97		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670712105
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MBZ10		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670712287
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00BK6MC255		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670712360
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MC032		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670712444
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00BK6MC362		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670712527
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MC149		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670712790
M&G Global Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B39R2S49	M&G (Lux) Global Dividend Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670710075
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B94CTF25		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670710158
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B39R2T55		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670710232
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MCJ27		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670710315
	Actions de capitalisation de Catégorie G en EUR	GB00BF5LHD46		Actions de capitalisation de Catégorie G en EUR	LU1670710406
	Actions de capitalisation de Catégorie A en SGD	GB00BQSC1X92		Actions de capitalisation de Catégorie A en SGD	LU1670710588
	Actions de revenu de Catégorie A en SGD	GB00BQSC1Y00		Actions de distribution de Catégorie A en SGD	LU1670710661
	Actions de capitalisation de Catégorie C en SGD	GB00BQSC1Z17		Actions de capitalisation de Catégorie C en SGD	LU1670710745
	Actions de revenu de Catégorie C en SGD	GB00BQSC2030		Actions de distribution de Catégorie C en SGD	LU1670710828
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B39R2V77		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670711040
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BK6MCK32		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670711123
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B39R2W84		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670711396
Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BK6MCL49	Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670711636		

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Global Macro Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en CHF	GB00B8CVQV95	M&G (Lux) Global Macro Bond Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A en CHF	LU1670720975
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00B7YRON89		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670721197
	Actions de capitalisation de Catégorie C en CHF	GB00B7YH3404		Actions de capitalisation de Catégorie C en CHF	LU1684384198
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00B7Y0B018		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1684383976
	Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	GB00B78PH718		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670719613
	Actions de revenu de Catégorie A en EUR	GB00B9FPWZ14		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670719704
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B78PJC09		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	LU1670719886
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00B94CZ541		Actions de distribution de Catégorie A-H en EUR	LU1670719969
	Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	GB00B739JW74		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670720033
	Actions de revenu de Catégorie B en EUR	GB00BYQRBX29		Actions de distribution de Catégorie B en EUR	LU1670720116
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00B73DQC82		Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	LU1670720207
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRBY36		Actions de distribution de Catégorie B-H en EUR	LU1670720389
	Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	GB00B78PHS29		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670720462
	Actions de revenu de Catégorie C en EUR	GB00BK6MCQ93		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670720546
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B78PJD16		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	LU1670720629
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BVYJ0V07		Actions de distribution de Catégorie C-H en EUR	LU1670720892
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en SGD	GB00BVYJ1402		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en SGD	LU1670721353
	Actions de revenu de Catégorie A-H en SGD	GB00BVYJ1519		Actions de distribution de Catégorie A-H en SGD	LU1670721437
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en SGD	GB00BVYJ1626		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en SGD	LU1670721510
	Actions de revenu de Catégorie C-H en SGD	GB00BVYJ1733		Actions de distribution de Catégorie C-H en SGD	LU1670721601
	Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	GB00B65PCY96		Actions de capitalisation de Catégorie A en USD	LU1670718995
	Actions de revenu de Catégorie A en USD	GB00BVYJ1840		Actions de distribution de Catégorie A en USD	LU1670719027
	Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	GB00B78PHT36		Actions de capitalisation de Catégorie C en USD	LU1670719373
	Actions de revenu de Catégorie C en USD	GB00BVYJ1956		Actions de distribution de Catégorie C en USD	LU1670719456

Nom du Fonds de l'OEIC	Catégorie d'actions de l'OEIC	Code ISIN de l'OEIC	Nom du Fonds de la SICAV	Catégorie d'actions de la SICAV	Code ISIN de la SICAV
M&G Optimal Income Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	GB00B8CS6N28	M&G (Lux) Optimal Income Fund	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en CHF	LU1670723722
	Actions de revenu de Catégorie A-H en CHF	GB00BSJCR124		Actions de distribution de Catégorie A-H en CHF	LU1670723995
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	GB00B8J4WD51		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en CHF	LU1670724027
	Actions de revenu de Catégorie C-H en CHF	GB00BSJCR231		Actions de distribution de Catégorie C-H en CHF	LU1670724290
	Actions de capitalisation de Catégorie J-H en CHF	GB00BG1V0586		Actions de capitalisation de Catégorie J-H en CHF	LU1823600827
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en EUR	GB00B1VMCY93		Actions de capitalisation de Catégorie A en EUR	LU1670724373
	Actions de revenu de Catégorie A-H en EUR	GB00B933FW56		Actions de distribution de Catégorie A en EUR	LU1670724456
	Actions de capitalisation de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRC176		Actions de capitalisation de Catégorie B en EUR	LU1670724530
	Actions de revenu de Catégorie B-H en EUR	GB00BYQRC283		Actions de distribution de Catégorie B en EUR	LU1670724613
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en EUR	GB00B1VMD022		Actions de capitalisation de Catégorie C en EUR	LU1670724704
	Actions de revenu de Catégorie C-H en EUR	GB00BK6MCM55		Actions de distribution de Catégorie C en EUR	LU1670724886
	Actions de capitalisation de Catégorie J-H en EUR	GB00BG1V0925		Actions de capitalisation de Catégorie J en EUR	LU1823601049
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en SGD	GB00BQSC1S40		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en SGD	LU1670724969
	Actions de revenu de Catégorie A-H M en SGD	GB00BQSC1T56		Actions de distribution de Catégorie A-H M en SGD	LU1670725008
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en SGD	GB00BQSC1V78		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en SGD	LU1670725180
	Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	GB00B4WS3X34		Actions de capitalisation de Catégorie A-H en USD	LU1670725347
	Actions de revenu de Catégorie A-H en USD	GB00BK6MCN62		Actions de distribution de Catégorie A-H en USD	LU1670725420
	Actions de revenu de Catégorie A-H M en USD	GB00BSKRTM18		Actions de distribution de Catégorie A-H M en USD	LU1670725693
	Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	GB00B50N1C28		Actions de capitalisation de Catégorie C-H en USD	LU1670725776
	Actions de revenu de Catégorie C-H en USD	GB00BK6MCP86		Actions de distribution de Catégorie C-H en USD	LU1670725859
Actions de capitalisation de Catégorie J-H en USD	GB00BG1V0B40	Actions de capitalisation de Catégorie J-H en USD	LU1823601122		
Actions de revenu de Catégorie J-H en USD	GB00BG1V0C56t	Actions de distribution de Catégorie J-H en USD	LU1823601395		

Annexe 8

Glossaire

Terme	Définition
Loi de 2010	La loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.
Date d'écriture comptable	La date d'écriture comptable de chaque Fonds fusionnant respectif tel qu'indiqué à l'Annexe 1.
Actions de capitalisation	Une Action à l'égard de laquelle le revenu est crédité périodiquement au capital plutôt que d'être distribué à son détenteur conformément aux Règlementations.
ACD	M&G Securities Limited, l'Authorised Corporate Director des Fonds fusionnants.
Commission de gestion annuelle	Les frais autorisés prélevés par l'Administrateur autorisé/la Société de gestion de chaque Catégorie d'actions de chaque Compartiment à titre de paiement pour l'exécution de ses obligations et responsabilités, sur la base d'un pourcentage de la Valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie d'actions de chaque Compartiment (parfois abrégé en « AMC »).
Commissaire aux comptes	Pour les Fonds fusionnants : Ernst & Young LLP Pour les Fonds absorbants : Ernst & Young S.A.
Échange automatique d'informations (AEOI)	Les Règlementations prévoyant l'échange d'informations entre les autorités fiscales de différents pays sur les comptes financiers et les investissements afin de prévenir l'évasion fiscale.
Jour ouvrable	Un jour autre que samedi, dimanche ou un jour férié en Angleterre ou au Pays de Galles.
Circulaire	Le présent document daté du 5 septembre 2018.
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Documents constitutifs	Le Prospectus, l'Instrument et/ou les KIID des Fonds fusionnant(s), de la SICAV M&G ou des Fonds absorbant(s), le cas échéant.
Règlementations CSSF	La loi de 2010 et toutes les Règlementations CSSF, les circulaires CSSF, ainsi que les règlements grand-ducaux publiés par la CSSF en relation avec les OPCVM.
Équipe Service client	L'équipe Service client tel que détaillé à la page 1 de la présente Circulaire.
Jour de négociation	Chaque jour ouvrable.
Dépositaire	National Westminster Bank Plc, le dépositaire de la Société et des Fonds fusionnant(s). À compter du 28 septembre 2018, le Dépositaire du Fonds sera NatWest Trustee and Depositary Services Limited.
Date d'entrée en vigueur	La date d'entrée en vigueur des fusions, notamment la date et l'heure indiquées à l'Annexe 9, ou toute autre date pouvant être convenue par l'Administrateur autorisé et le Dépositaire.
Actions existantes	Une/des Action(s) de distribution ou de capitalisation, selon le cas, des Fonds fusionnants, comprenant des actions à dénomination plus basse (un millième d'une Action existante).
Résolution extraordinaire	Une résolution proposée à une Assemblée des Actionnaires qui, pour être adoptée, requiert l'obtention d'une majorité d'au moins 75 % du nombre total de votes valablement exprimés en sa faveur.
FCA	Financial Conduct Authority, l'autorité de régulation britannique.
Règlements/Règlementations de la FCA	Les règles contenues dans le Collective Investment Schemes sourcebook qui constitue une partie du FCA Handbook of Rules and Guidance, dans sa version modifiée ou rééditée en tant que de besoin.
Fonds	Les Fonds fusionnants et les Fonds absorbants.
Actions de distribution	Également connues sous le nom d'Actions de revenu dans les Fonds absorbants ; une Action pour laquelle le revenu qui lui est alloué est distribué périodiquement aux détenteurs de celle-ci conformément aux Règlementations.
Investisseurs institutionnels	Les investisseurs qui sont considérés comme des investisseurs institutionnels conformément à la loi et aux règlementations luxembourgeoises.
Instrument	L'acte constitutif du/des Fonds fusionnant(s) ou de la SICAV M&G, le cas échéant.
Investisseur(s)	Toute personne actionnaire ou détentrice d'Actions des Fonds fusionnants par le biais de M&G Securities International Nominee Service.
Codes ISIN	Numéros internationaux d'identification des titres, le cas échéant.
KIID	Document(s) d'information clé pour l'investisseur, le cas échéant.
Taxe d'abonnement luxembourgeoise	La taxe d'abonnement annuelle luxembourgeoise.
M&G	M&G Securities Limited, l'Administrateur autorisé des Fonds fusionnants et la Société de gestion des Fonds absorbants jusqu'au lundi 1 ^{er} octobre 2018.
Numéro(s) de compte M&G	Votre numéro de compte individuel tel qu'indiqué sur votre bordereau d'achat.

Terme	Définition
Gamme de fonds M&G	La gamme de fonds offerts par M&G qui sont considérés comme des fonds OPCVM.
Siège social de M&G	Laurence Pountney Hill, London, EC4R 0HH, Royaume-Uni.
M&G International Investments Nominees Limited ou Candidat désigné	L'Actionnaire légal des Actions nommées dans le Registre pour les Investisseurs qui détiennent leurs Actions existantes par le biais de M&G Securities International Nominee Service.
SICAV M&G	M&G (Lux) Investment Funds 1, une société anonyme enregistrée au Luxembourg et considérée comme une société d'investissement à capital variable.
Gamme de Fonds de la SICAV M&G	La gamme de compartiments gérés par M&G au sein de la SICAV M&G.
M&G Securities International Nominee Service	Le service offert par M&G pour aider tous les investisseurs qui détiennent actuellement leurs Actions existantes par le biais de M&G International Investments Nominees Limited.
Société de gestion	La société de gestion de la SICAV M&G nommée par le Conseil d'administration de cette dernière qui, avant le lundi 1 ^{er} octobre 2018, est M&G Securities Limited et par la suite sera M&G Luxembourg S.A.
Assemblée	Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de certaines catégories d'Actions des Fonds fusionnants destinée à obtenir l'approbation pour le Concordat, dont les avis de convocation sont présentés à l'Annexe 9.
Fusions	Les fusions des Catégories d'actions fusionnantes dans les Fonds absorbants, tel que présenté dans la présente Circulaire, doivent être effectuées par un concordat conformément au Concordat.
Fonds fusionnants	Les fonds tels que décrits aux pages 5 et 6 de la présente Circulaire.
Catégories d'actions fusionnantes	Les Catégories d'actions de l'OEIC présentées à l'Annexe 7 de la présente Circulaire.
Nouveau dépositaire	State Street Bank Luxembourg S.C.A ; le dépositaire des Fonds absorbants.
Nouvelles actions	Une action de la catégorie et du type appropriés du Fonds absorbant qui doit être émise au bénéfice des actionnaires en vertu du Concordat, tel qu'indiqué à l'Annexe 7.
Avis de convocation	Avis de convocation à chaque Assemblée tel qu'indiqué à l'Annexe 9.
OCF	Le montant des frais courants de la catégorie d'Actions existantes concernée du Fonds fusionnant ou de la Catégorie de Nouvelles actions concernée du Fonds absorbant, le cas échéant et comme indiqué dans les KIID concernés des Fonds absorbants disponibles sur notre site Internet à l'adresse www.mandg.com/BrexitMergerDocumentation
Règlementations OEIC	Les Règlementations des Sociétés d'investissement à capital variable de 2001 (telles que modifiées).
Prospectus	Le Prospectus des Fonds fusionnants ou de la SICAV M&G, le cas échéant. Si le Prospectus fait référence à celui de la SICAV M&G, il doit également inclure les suppléments des Fonds absorbants concernés.
Formulaire(s) de vote par procuration	Les formulaires joints à la présente Circulaire pour permettre aux investisseurs qui détiennent des Actions par le biais de M&G Securities International Nominee Service de donner des instructions à M&G International Investments Nominees Limited quant à la manière de voter en leur nom pour la Résolution extraordinaire.
Quorum	Le nombre minimal d'actionnaires présents en personne ou par procuration requis pour que l'Assemblée soit valable.
Fonds absorbants	Les fonds tel que définis aux pages 5 et 6 de la présente Circulaire.
Valeur du Fonds absorbant	La valeur des biens du Fonds absorbant concerné, le cas échéant, calculée conformément à ses Documents constitutifs à 13 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur. Si la valeur des biens du concordat du Fonds absorbant concerné évolue de façon importante (d'après l'estimation de l'Administrateur autorisé et du Dépositaire) entre 13 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur et le moment où le transfert des biens du concordat et l'émission des Nouvelles actions auront lieu, la Valeur du Fonds absorbant sera ajustée en conséquence.
Devise de référence	La devise du Fonds concerné. Pour les Fonds fusionnants, il s'agit de l'Estimation de référence.
Registre	Le Registre des Actionnaires tenu par DST Financial Services Europe Ltd.
Règlementations	L'ensemble des Règlementations de l'OEIC, des Règlements de la FCA et des Règlementations de la CSSF.

Terme	Définition
Montant retenu	Aux fins du Concordat et relativement aux Catégories d'actions du Fonds fusionnant, un montant calculé par l'Administrateur autorisé (après avoir consulté le Dépositaire et le Commissaire aux comptes) qui est nécessaire pour régler les dettes réelles et éventuelles attribuables aux Catégories d'actions de chacun des Fonds fusionnants après les Fusions, et qui sera conservé par le Dépositaire (en tant que Dépositaire des Fonds fusionnants) en vue de régler ces dettes.
Prestataires de services	Fournisseur de services des Fonds fusionnants ou des Fonds absorbants, tel qu'indiqué à l'Annexe 1.
Concordat	Le concordat pour la Fusion qui est présenté à l'Annexe 4 du présent document.
Actionnaire	Toute(s) personne(s) inscrite(s) au Registre des Actionnaires des Fonds fusionnants à la date de dix-neuf jours (délai estimé raisonnable par l'Authorised Corporate Director conformément aux Règlements de la FCA) avant l'envoi de l'Avis de convocation à l'Assemblée, à l'exclusion des personnes qui ne sont plus actionnaires au moment de l'Assemblée.
Actions	Une action de la catégorie et du type appropriés des Fonds fusionnant(s) ou des Fonds absorbant(s), le cas échéant.
Propriété transférée	Aux fins du Concordat et relativement à chaque Fonds fusionnant, la proportion des biens du Concordat attribuable aux Catégories d'actions du Fonds fusionnant moins le Montant retenu.
OPCVM	Un Fonds qui répond aux exigences de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009.
Estimation de référence	La devise dans laquelle un fonds est évalué. Pour les Fonds absorbants, il s'agit de la Devise de référence.
Valeur	La valeur de la propriété attribuable aux Catégories d'actions fusionnantes du Fonds fusionnant concerné, calculée conformément à son Instrument à 18 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur par le biais d'une estimation effectuée à 13 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur et ajustée pour inclure tout revenu attribué aux Actions de capitalisation à la Date d'entrée en vigueur et déduire le Montant retenu. Si la valeur des biens du concordat du Fonds fusionnant concerné évolue de façon importante (d'après l'estimation de l'Administrateur autorisé et du Dépositaire) entre 13 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur et le moment où le transfert des biens du concordat et l'émission des Nouvelles actions auront lieu, la Valeur du Fonds fusionnant sera ajustée en conséquence.
Formulaire(s) de vote	Les formulaires fournis aux actionnaires qui leur permettent de voter la Résolution extraordinaire lors de l'Assemblée.
Actions	Une action de la catégorie et du type appropriés des Fonds fusionnant(s) ou des Fonds absorbant(s), le cas échéant.
Propriété transférée	Aux fins du Concordat et relativement à chaque Fonds fusionnant, cette proportion des biens du Concordat attribuable aux Catégories d'actions du Fonds fusionnant moins le Montant retenu.
OPCVM	Un Fonds qui répond aux exigences de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009.
Estimation de référence	La devise dans laquelle un fonds est évalué. Pour les Fonds absorbants, il s'agit de la Devise de référence.
Valeur	La valeur de la propriété attribuable aux Catégories d'actions fusionnantes du Fonds fusionnant concerné, calculée conformément à son Instrument à 18 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur par le biais d'une estimation effectuée à 13 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur et ajustée pour inclure tout revenu attribué aux Actions de capitalisation à la Date d'entrée en vigueur et déduire le Montant retenu. Si la valeur des biens du concordat du Fonds fusionnant concerné évolue de façon importante (d'après l'estimation de l'Administrateur autorisé et du Dépositaire) entre 13 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur et le moment où le transfert des biens du concordat et l'émission des Nouvelles actions auront lieu, la Valeur du Fonds fusionnant sera ajustée en conséquence.
Formulaire(s) de vote	Les formulaires fournis aux actionnaires qui leur permettent de voter la Résolution extraordinaire lors de l'Assemblée.
Valeur	La valeur de la propriété attribuable aux Catégories d'actions fusionnantes du Fonds fusionnant concerné, calculée conformément à son Instrument à 18 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur par le biais d'une estimation effectuée à 13 h 00 HNEC le jour de la Date d'entrée en vigueur et ajustée pour inclure tout revenu attribué aux Actions de capitalisation à la Date d'entrée en vigueur et déduire le Montant retenu. Si la valeur des biens du concordat du Fonds fusionnant concerné évolue de façon importante (d'après l'estimation de l'Administrateur autorisé et du Dépositaire) entre 13 h 00 HNEC à la Date d'entrée en vigueur et le moment où le transfert des biens du concordat et l'émission des Nouvelles actions auront lieu, la Valeur du Fonds fusionnant sera ajustée en conséquence.
Formulaire(s) de vote	Les formulaires fournis aux actionnaires qui leur permettent de voter la Résolution extraordinaire lors de l'Assemblée.

